

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 23 MARS 2012**



ETAIENT PRESENTS :

PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCES	
Président	
BUR Dominique Préfet de la Région NPDC, Préfet Coordonnateur de Bassin	
1^{er} Vice-Président - Représentant des Collectivités Territoriales	
RAOULT Paul	

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
BEAUCHAMP Charles	
CAU Emmanuel	
DEFLESSELLE Claude	
EECKHOUDT Patrick	
FLAJOLET André	
SIMÉON Gilbert	

REPRESENTANTS DES USAGERS	
Agriculture	
DEMAREST Vincent	
PRUVOT Bernard	
Industrie	
DECOOL François	
LUCQ Chantal	
Associations agréées de pêche et de pisciculture	
BARAS Jean-Marie	
Associations agréées de défense des consommateurs	
CELLIEZ Pierre-André	



REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
COURCOL Laurent Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord	
DEMARCO François Directeur Général Délégué BRGM	

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Représentant titulaire	
VERHAEGHE Hubert	

Membres Consultatifs	
ANSELME Jean-Pierre Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
BAILLY-TURCHI Maud Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
GRISEZ Claire Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau	

Divers	
MERCERON Adeline Directrice d'études Département Opinion et Stratégies d'Entreprise IFOP	

ETAIENT EXCUSÉS :

PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCES	
2nd Vice-Président – Représentant des Usagers	
LEMAY Patrick	

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
BOULOGNE Michel	
COTEL Jacques	Mandat à Mr DEFLESSELLE Claude
GAQUERE Raymond	Mandat à Mr RAOULT Paul
SCHEPMAN Jean	Mandat à Mr BEAUCHAMP Charles

REPRESENTANTS DES USAGERS	
Industrie	
BRACQ Dominique	
VITSE Michel	Mandat à Mr DECOOL François
Associations agréées de protection de la nature	
MORTIER Jacques	Mandat à Mr CELLIEZ Pierre-André
Divers / Distributeurs d'eau	
DIDIO Jean-Christophe	Mandat à Mr DECOOL François

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
BONNY Martine <i>(en cours de remplacement)</i> Directrice du Grand port maritime de Dunkerque	
BOUYER Sophie Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt NPDC	Représentée par Mme DEBERNARDI Hélène
COLCOMBET Yves Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Représenté par Mr DELABIE Matthieu
LAURENT Annaïck DIRECCTE de NPDC	Représentée par Mr JOMIN Guy
LENOIR Daniel Directeur Général de l'Agence Régionale de santé NPDC	Représenté par Mr GUILLARD Alain
PAPINUTTI Marc Directeur Général de Voies Navigables de France	Représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre
PASCAL Michel DREAL NPDC, Délégué de Bassin Artois-Picardie	Représenté par Mr MALÉ Jean-Michel
RATEL Christian Directeur régional des finances publiques du NPDC et du Nord	Représenté par Mr TACHAU Stéphane
STUSSI Pierre <i>(en cours de remplacement)</i> Secrétaire Général pour les Affaires Régionales NPDC	

CI

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Représentant suppléant	
LALANNE Jean	

Membres Consultatifs	
POHER Hervé Président du Comité de Bassin Artois- Picardie	

LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre du Conseil d'Administration peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.)

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

Mandataire	Mandant
Collège des Collectivités Territoriales	
BEAUCHAMP Charles	SCHEPMAN Jean
DEFLESSELLE Claude	COTEL Jacques
RAOULT Paul	GAQUERE Raymond
Collège des Usagers	
CELLIEZ Pierre-André	MORTIER Jacques
DECOOL François	DIDIO Jean-Christophe
DECOOL François	VITSE Michel
Collège de l'Etat et des Etablissements publics	
DEBERNARDI Hélène	BOUYER Sophie
DEFRESNE Jean-Pierre	PAPINUTTI Marc
DELABIE Matthieu	COLCOMBET Yves
GUILLARD Alain	LENOIR Daniel
JOMIN Guy	LAURENT Annaïck
MALÉ Jean-Michel	PASCAL Michel
TACHAU Stéphane	RATEL Christian

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

Points décisionnels :

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011
- 2 - Commission Permanente des Interventions du 24 février 2012 :
 - Projet de procès-verbal
 - Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration
- 3 - Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 24 février 2012 :
 - Projet de procès-verbal
 - Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration
- 4 - Présentation du baromètre national d'opinion des français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques" par l'IFOP"
- 5 - Avancement des travaux de préparation du Xème Programme d'Intervention
- 6 - Décisions financières et rapportage :
 - 6.1. Décision modificative d'Inventaire du Budget 2011 (provision pour charges d'intervention)
 - 6.2. Comptes définitifs de l'exercice 2011
 - 6.3. Compte rendu d'activité et bilan du contrat d'objectifs pour 2011
- 7 - Autorisation d'emprunt
Décision modificative n° 1 du budget 2012
- 8 - Opérations patrimoniales :
 - 8.1. Bilan de Mise en œuvre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
 - 8.2. Acquisition d'une ancienne cressonnière à Brêmes les Ardres
 - 8.3. Vente de parcelles au Conseil Général du Nord (Contournement routier d'Annœullin et de Provin)
 - 8.4. Mise en œuvre de la convention Agence de l' Eau/SAFER Flandres-Artois

Points d'information :

- 9 - Projet d'accord-cadre relatif aux actions des structures associatives agréées de la pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (*transmission ultérieure*)
- 10 - Note d'information sur la SAFER Flandres-Artois
- 11 - Projet de Convention de service mutualisé – redevance pollution des élevages
- 12 - Compte rendu de la CPEA : Mode de financement des MAE 2012
- 13 - Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et relevé des décisions de refus de participations financières
- 14 - Le Prix des services de l'Eau du Bassin Artois-Picardie - Résultats de l'Enquête 2011



OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président Dominique BUR ouvre la séance à 9 h 35.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, au Directeur Général et aux représentants des services de l'Agence présents pour cette première séance de l'année 2012.

POINTS DECISIONNELS :

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2011

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal du 25 novembre 2011.

Aucune remarque.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

2 - COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 24 FEVRIER 2012

- Point 2.1. : Projet de procès-verbal
- Point 2.2. : Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration.

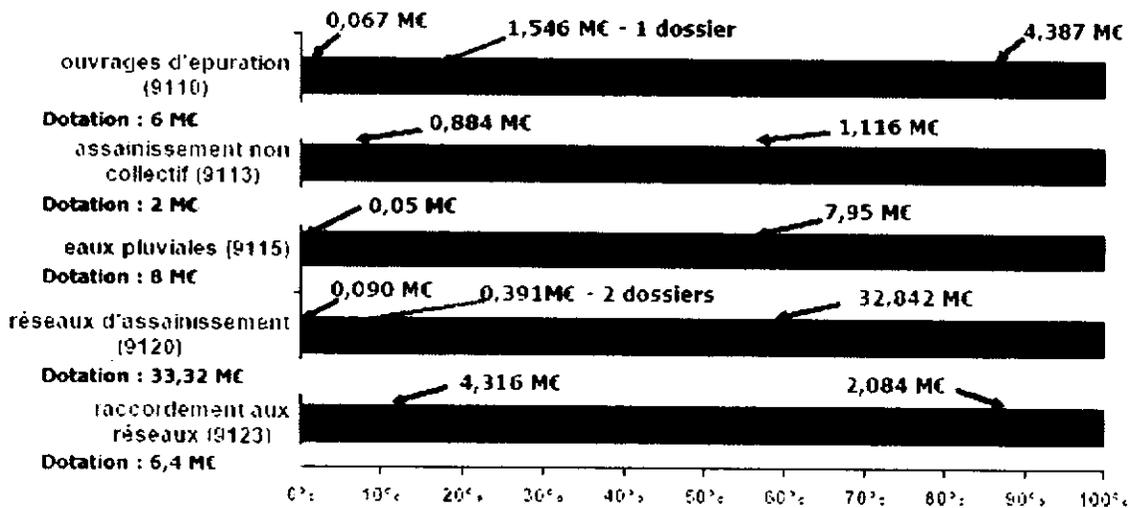
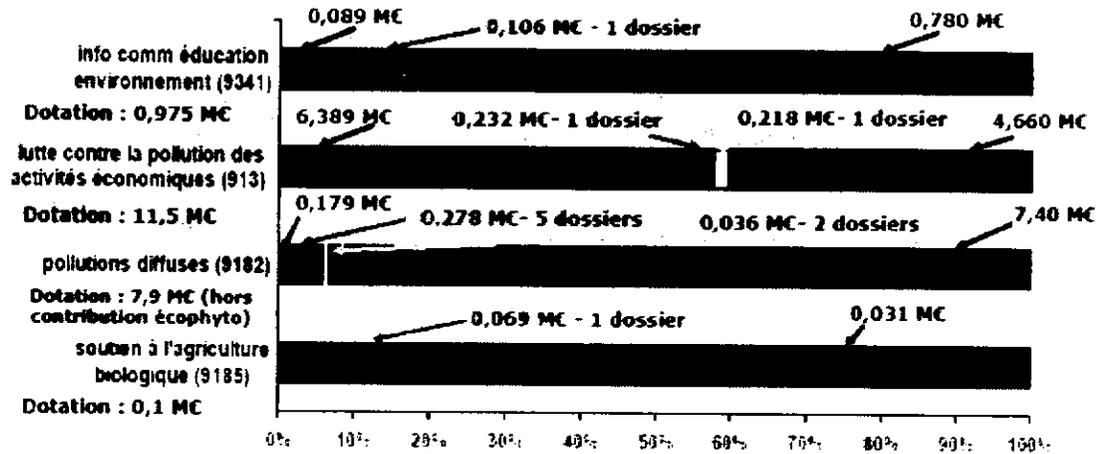
En référence au point 2.1. (projet de procès-verbal de la Commission Permanente des interventions du 24 février 2012) et au point 2.2. (délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration) présentés dans le dossier de séance, Monsieur THIBAUT rappelle l'état d'avancement des consommations des différentes lignes d'intervention,

Il rappelle que la Commission Permanente des Interventions a délégué l'engagement du Conseil d'Administration pour la majorité des dossiers. Seuls les dossiers portant à dérogation vis-à-vis des délibérations de programme remontent au Conseil d'Administration après examen de la Commission Permanente des Interventions.

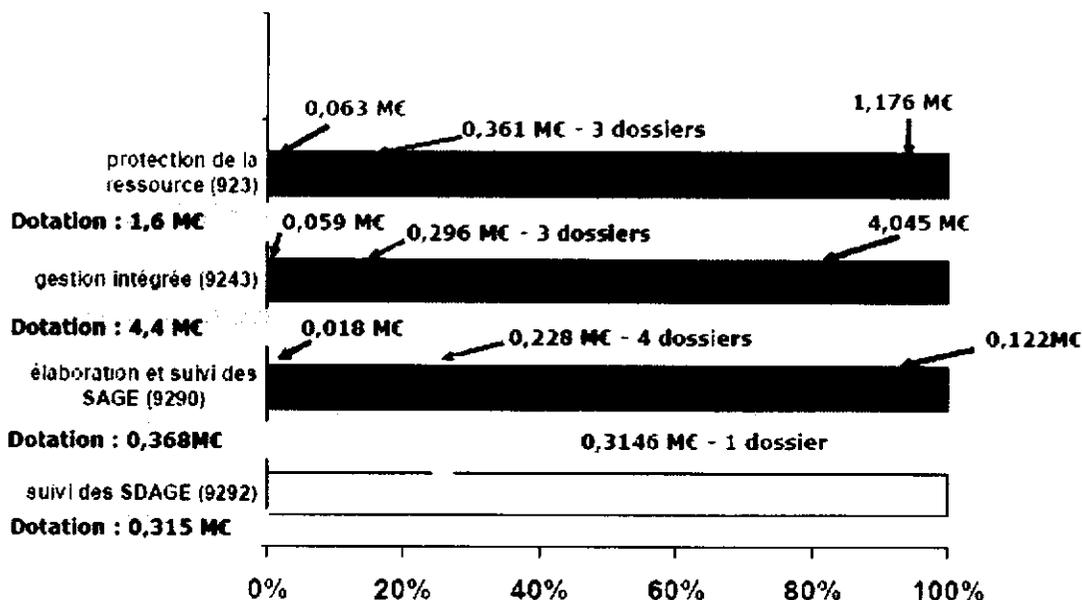


1) Etat d'avancement des consommations des différentes lignes d'intervention :

- déjà engagé aux CPI/CA précédents & délégation du Directeur (y compris désengagements)
- dossiers décidés à la CPI du 24/02/2012
- dossiers présentés au CA du 23/03/2012
- reste à engager



(Handwritten signature)



Monsieur THIBAUT précise que traditionnellement peu de dossiers sont engagés en première Commission Permanente des Interventions de l'année. En effet, il s'agit encore souvent de la période de finalisation des Programmes Pluriannuels Concertés.

Les engagements en masse se feront à la seconde Commission de l'année en mai 2012.

Il précise que la ligne de lutte contre la pollution des activités économiques possède déjà un taux de consommation très important qui s'explique par l'engagement en début d'année, conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, de la deuxième tranche du dossier Tioxide (dossier qui représente à lui seul un total de 12 M€ d'aides de l'Agence).

Concernant la ligne de lutte contre les pollutions diffuses, sa consommation est faible car les dates limites de dépôt des dossiers PEA et MAE sont éloignées dans le temps.

Les lignes « ouvrages d'épuration », « assainissement non collectif », « eaux pluviales », « réseaux d'assainissement » ne seront consommées qu'une fois les Programmes Pluriannuels Concertés finalisés, ce qui permettra le dépôt des dossiers correspondants. Il est donc normal que les consommations soient faibles.

Monsieur THIBAUT insiste sur le fait que la ligne « assainissement non collectif » est engagée à plus du tiers de sa dotation et confirme la montée en puissance de la problématique ANC : le sujet a été largement discuté au sein des Groupes de Travail de préparation du Xème Programme d'Intervention. La poursuite de cette montée en puissance est prévue dans le prochain programme et sera contrôlée.

Monsieur THIBAUT évoque également la politique de raccordement aux réseaux. Cette politique d'aides s'adresse aux particuliers. La consommation de cette ligne pose difficulté puisqu'il existe une explosion des demandes de raccordement à l'égout. Cette difficulté sera à traiter dans le cadre du programme en cours et du prochain programme.

OT

Les services de l'Agence ont déjà commencé à prendre contact avec toutes les collectivités concernées pour freiner cette trop forte évolution et surtout cibler sur les endroits stratégiques (où existent de nouveaux réseaux et des avances susceptibles d'être converties grâce à un taux de raccordement suffisant).

Concernant les lignes « protection de la ressource » et « gestion intégrée », le faible taux d'engagement s'explique simplement en raison de cette période de début d'année.

2) Dossiers particuliers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis favorable de la CPI :

Monsieur VALIN, Monsieur COURTECUISSÉ et Monsieur BERNARD présentent, en référence au point 2.2. « Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration » présenté dans le dossier de séance, les **4 dossiers avec engagement financier et le dossier accord-cadre** soumis à décision du Conseil d'Administration après avis favorable de la CPI :

Ces dossiers sont présentés au vote du Conseil d'Administration car ils dérogent aux délibérations de programme.

Dossier « Activités Economiques Non Raccordées » (présenté par Monsieur VALIN) :

→ Dossier de 218 400 € en faveur de la **Société d'exploitation Maurice Bontemps**.

→ **Motif de dérogation** : accorder les modalités d'intervention des opérations de lutte contre les toxiques à un établissement qui ne figure pas dans l'annexe 1 de la délibération n°11-A-015.

La Commission Permanente des Interventions du 24 février 2012 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration sur ce dossier.

Monsieur BEAUCHAMP évoque le débat retranscrit dans le compte-rendu de la Commission Permanente des Interventions sur la transformation de l'avance remboursable en subvention de l'entreprise **SICAL**.

Il souligne :

- qu'il partage l'avis des membres de la Commission Permanente des Interventions sur le risque financier que représentent, pour l'Agence, les transformations d'avances remboursables en subventions.
- qu'il constate que cette pratique a tendance à se multiplier : il aimerait savoir si cette pratique existe dans la politique de l'Agence ou s'il s'agit d'un « subventionnement déguisé »,
- qu'il ne dispose pas d'éléments d'information suffisants sur l'entreprise ce qui ne lui permet pas de formuler un avis.
 - o Il explique que les informations qu'il a pu recueillir indiquent que le chiffre d'affaires en 2010 est de 1,3 M€, 21 personnes employées. Il aurait aimé que ces indications apparaissent dans la présentation du dossier avec les informations sur la situation

sociale de l'entreprise et les profits générés.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que les systèmes d'aides de l'Agence pour les entreprises peuvent être sous deux formes :

- une avance convertible (avance qui devient une subvention lors de l'atteinte effective de l'objectif sur laquelle porte le dossier),
- une avance remboursable (prêt à taux 0%).

Les entreprises subventionnées ont tendance à demander la transformation de l'avance remboursable en une subvention équivalente (égale au quart de l'avance).

La Commission Permanente des Interventions du 24 février 2012 s'est prononcée sur la transformation de cette avance en une subvention d'un montant 4 fois inférieur par un avis défavorable parce que le système des avances remboursables est important pour l'Agence (20% du budget global annuel) et elle ne veut pas déséquilibrer les futures aides dans les années à venir.

Monsieur THIBAUT confirme qu'il n'existe pas de transformation systématique des avances en subventions. En revanche, les entreprises sont en droit de la demander à la Commission qui a délégation pour statuer.

Monsieur THIBAUT explique que la situation sociale de l'entreprise a été précisée dans le cadre de l'examen de la Commission Permanente des Interventions et que ces informations sont jointes au dossier dans les annexes.

→ **Monsieur VALIN** confirme qu'une fiche spécifique est présentée en CPI pour chaque dossier portant à examen.

Concernant la société Bontemps, cette fiche évoque :

- 21 salariés,
- un chiffre d'affaires de 1,6 M€ (stable).

Monsieur VALIN rappelle qu'une analyse préalable des services de l'Agence sur la sécurité financière de l'entreprise est systématiquement réalisée pour chaque dossier présenté en instances.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération « Activités Economiques Non Raccordées, Société d'exploitation Maurice Bontemps ».

La délibération «Activités Economiques Non Raccordées, Société d'exploitation Maurice Bontemps » n°12-A-001 est adoptée par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012 avec une abstention de Monsieur BEAUCHAMP.

Dossiers « Pollutions diffuses d'origine agricole » (présentés par Monsieur VALIN) :

→ Dossier de 29 104 € en faveur de la **Chambre d'Agriculture de Région du Nord Pas-de-Calais pour la mise en œuvre du contrat de protection de la ressource en eau – réalisation d'expérimentations**

→ **Motif de dérogation** : Ce type d'action ne relève pas d'une délibération programme existante.

La Commission Permanente des Interventions du 24 février 2012 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

→ Dossier de 7 290 € en faveur de la **Chambre d'Agriculture de la Somme pour la mise en œuvre du contrat de protection de la ressource en eau – réalisation d'expérimentations**

→ Motif de dérogation : Ce type d'action ne relève pas d'une délibération programme existante.

La Commission Permanente des Interventions du 24 février 2012 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration sur ces dossiers.

Aucune remarque.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération « Pollutions diffuses ».

La délibération «Pollutions diffuses» n°12-A-002 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012.

Dossier d'engagement complémentaire pour la mise en œuvre d'un modèle de simulation de la qualité des eaux de surface du bassin Artois-Picardie – Pégase (présenté par Monsieur COURTECUISSÉ) :

→ Dossier de 31 459,40 € en faveur de l'Université de Liège. Il s'agit d'un avenant au marché initial pour permettre un accompagnement complémentaire au développement du modèle de simulation Pégase.

La Commission Permanente des Interventions du 24 février 2012 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration sur ce dossier.

Aucune remarque.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération correspondante.

La délibération « Engagement complémentaire pour la mise en œuvre d'un modèle de simulation de la qualité des eaux de surface du Bassin Artois Picardie - Suivi des SDAGE - Université de Liège » n°12-A-004 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012.



Dossier d'Accord cadre de coopération entre le Bureau de Recherche Géologique et Minière et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (présenté par Monsieur BERNARD) :

→ Dossier sans incidence financière. Il s'agit pour le Conseil d'Administration de donner délégation au Directeur Général de l'Agence pour signer avec le BRGM l'accord cadre de coopération.

La Commission Permanente des Interventions du 24 février 2012 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Monsieur le Président propose au Directeur Général Délégué du BRGM, Monsieur DEMARCQ de s'exprimer sur ce dossier.

→ **Monsieur DEMARCQ** explique qu'en tant que Directeur Général Délégué du BRGM, il se réjouit de cette prochaine signature d'accord cadre qui concrétisera une coopération entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le BRGM.

Il précise qu'il existe des accords similaires dans les autres bassins. Lors du Forum Mondial de l'Eau de Marseille en mars 2012, le BRGM a ainsi pu signer un accord avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Monsieur DEMARCQ rappelle que le BRGM est un établissement public qui a une mission de recherche et d'expertise en appui aux politiques publiques.

Il a dans ce cadre des missions de services publics dans différents domaines touchant à l'eau et aux sous-sols avec l'aide de l'ONEMA.

L'accord cadre présenté concerne des missions générales dans le bassin Artois-Picardie pour mieux connaître et modéliser l'ensemble des phénomènes en sous-sols en particulier en matière d'eau souterraine, de gestion des pollutions et de gestion quantitative de la ressource.

Monsieur DEMARCQ propose à **Monsieur THIBAUT** de solenniser prochainement la signature de l'accord cadre en présence du Président du BRGM.

Il précise ne pas prendre part au vote.

Monsieur DELABIE note que la convention cadre prévoit de mobiliser les ressources du BRGM en cas d'études sur des sujets qui intéresseraient l'Agence de l'Eau : il demande comment s'applique dans ce cadre la réglementation relative aux marchés publics. Il aimerait notamment savoir s'il existera une mise en concurrence obligatoire du BRGM avec d'autres partenaires ou prestataires privés.

→ **Monsieur MARIEN** explique que la convention cadre fait référence à des financements conjoints : le BRGM finance une partie des études et l'Agence de l'Eau, comme pour d'autres domaines, apporte un appui financier.

L'Agence de l'Eau n'achète pas dans ce cadre une prestation, ce qui sort du cadre des marchés publics.

→ **Monsieur THIBAUT** confirme qu'il ne s'agit pas d'un marché mais d'une collaboration entre deux organismes pour mettre en commun et avancer sur des études.



Monsieur Bernard PRUVOT demande si le BRGM met en place un travail partenarial avec l'INRA (notamment sur le sujet de la migration de l'azote).

→ **Monsieur DEMARCQ** explique qu'il ne peut répondre précisément à cette question mais confirme que des liens importants existent sur la migration des polluants. L'INRA travaille historiquement beaucoup sur le devenir des polluants dans la zone très superficielle qui est le sol. Le BRGM est spécialiste des nappes souterraines.

La connaissance sur la zone non saturée reste à approfondir et à mieux modéliser, ce qui exige une collaboration entre les deux spécialistes.

Monsieur RAOULT souligne que le sujet des nitrates est évoqué depuis 30 ans et fait l'objet d'études.

Il fait remarquer que le Forum Mondial de l'Eau de Marseille a révélé que tous les pays d'Europe sont confrontés au même problème des nitrates et font les mêmes études sur ce sujet (Suède, Allemagne etc...).

Il s'interroge sur le fait que l'accord cadre ne mettrait en place qu'une « étude supplémentaire ».

Il met en cause l'utilité de cette étude qui pourrait n'aboutir, au final, que sur le constat qu'il faut arrêter de mettre des intrants qui s'infiltrent dans les sols.

Il constate que parallèlement les nappes phréatiques continuent à avoir dans certains secteurs des taux de nitrates de plus en plus importants.

Monsieur RAOULT aimerait donc s'assurer d'actions concrètes au-delà des études aboutissant par exemple à des conventions avec les agriculteurs et les autres partenaires pour moins d'apports d'intrants et d'engrais comme l'organisent les ORQUE.

Monsieur le Président demande quel sera l'objet de la recherche du BRGM et son résultat en matière de démarche d'actions concrètes dans le sens du contrôle et de la réduction d'intrants.

→ **Monsieur THIBAUT** précise qu'il s'agit d'un accord cadre et que de ce fait, systématiquement lorsqu'une ou des études seront à réaliser, un examen en instances sera proposé.

Il pourra donc être à chaque fois discuté de l'opportunité et de la validité de ce qui a été réalisé dans les autres régions.

L'objet de l'accord cadre est de préciser dès maintenant les endroits où existent des besoins et où il faut continuer à avancer.

Il faut continuer à réfléchir sur les vitesses de migration, le temps de retour à un équilibre etc. Pour ce faire, les études sont nécessaires.

Monsieur le Président rappelle la pertinence de la coopération entre les deux institutions que sont le BRGM et l'Agence de l'Eau.

Il note que l'accord cadre n'est pas fixé pour le moment sur des objets précis. Ces sujets seront définis et présentés au fur et à mesure en instances (Commission Permanente des Interventions et si besoin Conseil d'Administration).

Monsieur le Président procède au vote de la délibération correspondante.

La délibération « Accord Cadre de coopération entre le BRGM et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie » n°12-A-003 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012.

Monsieur DEMARCQ, Directeur Général Délégué du BRGM, ne participe pas au vote.

3 - COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 24 FEVRIER 2012

- Point 3.1. : Projet de procès-verbal
- Point 3.2. : Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration.

En référence au point 3.1. (projet de procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 24 février 2012) et au point 3.2. (délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration) présentés dans le dossier de séance,

- Monsieur COURTECUISSSE rappelle l'état d'avancement des consommations de la ligne d'intervention 933 « actions internationales » et les dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après examen de la CPAIDD,

1) Etat d'avancement des consommations de la ligne d'intervention 933 « actions internationales » et dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après examen de la CPAIDD :

Monsieur COURTECUISSSE rappelle que la dotation de la ligne d'intervention 933 « actions internationales » est de 800 000 €.

0,112 M € ont déjà été engagés.

6 dossiers sont présentés à décision du Conseil d'Administration après avis favorable de la CPAIDD pour un montant total de 0,229 M €.

Il restera à engager 0,459 M€.

Les dossiers ayant reçu avis favorable de la CPAIDD et présentés à validation du Conseil d'Administration sont :

Concernant la coopération décentralisée :

projets / porteurs de projet	coût du projet	participation Agence	avis de la CPAIDD
Amélioration durable des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (Mozambique) - Inter aide	229 864 €	50 000 €	favorable
Appui aux communes rurales pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable et assainissement (Madagascar) - Inter aide	118 933 €	50 000 €	favorable
Appui à la gouvernance locale de l'eau dans le bassin versant du TKLM (Mali) - GRDR	100 000 €	50 000 €	favorable
Amélioration de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les zones des yourtes d'Oulan Bator (Mongolie) - Action Contre la	332 820 €	50 000 €	favorable

Faim			
Mise en place de nouvelles méthodes de traitement de l'eau à bas coût (République Centrafricaine) - USTL	50 000 €	25 000 €	favorable
Total	831 617€	225 000€	
Projet d'échanges internationaux de jeunes « Regards croisés sur l'environnement (France, Maroc, Espagne) - Abbeville	85 784 €	40 000 €	Reporté

Monsieur COURTECUISSÉ précise que concernant l'état d'avancement du dossier d'appui à la gouvernance locale de l'eau dans le bassin versant du TKLM au Mali pourrait être remis en cause par le Coup d'Etat récent dans le pays. Il indique que pour le moment aucun engagement n'a été réalisé en attente d'information complémentaire assurant la réalisation du projet dans de bonnes conditions.

Il souligne que la CPAIDD a souhaité surseoir le Projet d'échanges internationaux de jeunes « Regards croisés sur l'environnement (France, Maroc, Espagne) porté par la ville d'Abbeville.

La CPAIDD a demandé des éléments complémentaires pour représenter ce dossier à sa prochaine séance du 25 mai 2012.

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration sur les dossiers de coopération décentralisée présentés.

Aucune remarque.

Les 5 dossiers de coopération décentralisée présentés sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012.

Concernant la coopération institutionnelle :

projets / porteurs de projet	coût du projet	participation Agence	avis de la CPAIDD
Organisation d'un événement lors de la journée mondiale de l'eau (Lomme) Avers	8 284 €	4 142 €	favorable
total	8 284€	4 142 €	
Financement d'un stand Agence au Forum Alternatif de Marseille Coordination Eau Ile de France	2 895 000 €	10 000 €	défavorable

Monsieur COURTECUISSÉ souligne que la CPAIDD a émis un avis défavorable pour le dossier de

financement d'un stand Agence au Forum Alternatif de Marseille.

Il rappelle que le Forum Alternatif de Marseille se déroulait en même temps que le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille en mars 2012.

La difficulté présentée par le dossier tenait de la faisabilité de pouvoir matériellement organiser un stand dans le cadre de ce forum alternatif puisque les Agences de l'Eau étaient déjà engagées dans un autre stand (pavillon France) sur le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

La CPAIDD a proposé de plutôt favoriser la participation d'autres acteurs du bassin à ce forum alternatif (ce qui a été réalisé).

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration sur les dossiers de coopération institutionnelle.

Le dossier présenté de coopération institutionnelle (Organisation d'un évènement lors de la journée mondiale de l'eau à Lomme par Avers) est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012.

La délibération « Action Internationale – Loi Oudin Santini » n°12-A-005 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012.

En revanche, concernant le dossier de Financement d'un stand Agence au Forum Alternatif de Marseille ayant reçu un avis défavorable de la CPAIDD :

→ **Monsieur BEAUCHAMP** indique regretter que l'Agence ne participe pas au subventionnement du Forum Alternatif de l'Eau.

Il rappelle qu'elle a participé au financement du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau à hauteur de 150 000 €.

Il souligne que les organisateurs du Forum Alternatif n'ont demandé que 10 000 € de participation financière.

Même si le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau est intitulé « le temps des solutions », Monsieur BEAUCHAMP s'interroge : pour qui ? et pourquoi faire ?

Il ajoute qu'il préfère le slogan développé par le Forum Alternatif de Marseille : « l'eau, source de vie et non de profit ».

Monsieur BEAUCHAMP considère que ces deux slogans résument la différence entre les deux forums.

Il indique avoir assisté aux deux forums. Il a pu y trouver des informations enrichissantes.

Monsieur BEAUCHAMP, soulignant à nouveau qu'il regrette la décision de la CPAIDD de ne pas subventionner le Forum Alternatif de l'Eau, suppose qu'il est possible pour le Conseil d'Administration de revenir sur cette décision de sa Commission Permanente.

Il rappelle que le Forum Alternatif a peu de moyens comparativement au Forum Mondial de l'Eau et qu'il est organisé par des associations, par des ONG et syndicats, soit des organisations qui refusent la marchandisation de l'eau.

Face aux difficultés que rencontre aujourd'hui la population française dans l'accès à l'eau, Monsieur

BEAUCHAMP indique qu'il est important que ces débats puissent avoir lieu et que l'Agence facilite leur organisation.

Il ajoute que face aux montants accordés par l'Agence aux entreprises multinationales, ces 10 000 € de subvention pour le Forum Alternatif de l'Eau représentent un faible effort.

→ **Monsieur THIBAUT** rappelle les débats qui ont eu lieu au sein de la CPAIDD du 24 février 2012.

La demande de subvention du Forum Alternatif a été mal posée puisqu'il ne s'agit pas d'une demande de financement de l'alter-forum mais d'une demande de mise en place d'un stand de l'Agence à l'alter-forum.

L'Agence s'est organisée en inter-agences pour mettre en place un stand et débattre au Forum Mondial de l'Eau.

Le Forum Mondial de l'Eau est le premier du genre où existe une vraie place pour les ONG au sein du forum.

De ce point de vue, le Forum Mondial de l'Eau est une vraie réussite.

Il n'était pas possible matériellement pour l'Agence de mettre en place également un stand avec une permanence au sein du Forum Alternatif. Par ailleurs, la demande est arrivée trop tardivement.

Le système de financement de l'Agence est strict : il doit correspondre à l'objet d'une demande.

Monsieur THIBAUT rappelle que l'idée n'est pas d'être pour ou contre le Forum Alternatif ou le Forum Mondial de l'Eau. Par contre, l'Agence s'était engagée par ailleurs à donner tout son poids au Forum Mondial de l'Eau et à porter un certain nombre de sujets dont le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau ou le kit tarification de l'eau...

La CPAIDD a ainsi refusé le subventionnement car la demande était mal formulée.

→ **Monsieur CAU** abonde dans le sens de l'intervention de Monsieur BEAUCHAMP.

Même si la demande du Forum Alternatif a été mal formulée, il souligne que la réponse de l'Agence a été strictement administrative et qu'il est dommage de ne pas avoir répondu à cette demande politique au sens noble du terme (le Forum Alternatif s'organise hors des institutions pour partager la réflexion sur un enjeu qui concerne tout le monde).

Monsieur CAU confirme que le Forum Mondial de l'Eau accueillait des représentations moins institutionnelles mais qu'il n'attire pas les foules des citoyens moins impressionnés par le Forum Alternatif.

Il souligne qu'il est intéressant de constater que des citoyens plus ou moins organisés s'intéressent à l'eau. Il estime qu'ils auraient dû simplement demander une subvention pour organiser leur Forum Alternatif au profit des structures ou des organisations alternatives. Le fait qu'ils aient demandé un stand de l'Agence de l'Eau prouve de leur part une volonté de débats et de partenariat face à laquelle l'Agence a « raté sa chance ».

→ **Monsieur DEMAREST** explique, en tant que membre de la CPAIDD, que le sujet a fait l'objet d'un long débat.

La CPAIDD a motivé sa décision par le fait que :

- Les ONG participaient au Forum Mondial de l'Eau de façon officielle et pouvaient s'y exprimer,
- L'Agence se heurtait à un problème technique et administratif,
- Il n'était pas opportun et utile de soutenir deux formations différentes pour le sujet de l'Eau qui



est commun à tous.

→ **Monsieur EECKHOUDT** explique qu'il soutient les réflexions de Monsieur BEAUCHAMP et de Monsieur CAU : la demande de participation financière a simplement été mal formulée car les organisateurs du Forum Alternatif n'ont pas « l'expérience de professionnels ».

→ **Monsieur FLAJOLET** explique qu'il était au sein du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau en tant que qu'administrateur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et Parlementaire en mission.

Il fait remarquer que :

- le Forum Alternatif a été financé au niveau national et non pas par l'intermédiaire d'une Agence locale. Cela signifie que l'Etat français a reconnu la légitimité des débats à l'intérieur du Forum Alternatif même si par ailleurs et pour la première fois toutes les ONG sans exception ont pu, à partir de 6 réunions de travail que Monsieur FLAJOLET a présidé, venir au Forum Mondial de l'Eau pour prendre leur part dans tous les débats.
- pour la première fois dans le cadre du Forum Mondial de l'Eau de Marseille inscrit comme le Forum des solutions, les scientifiques, les ONG, les forces vives économiques, les élus... ont été présents et ont débattu à travers des milliers d'heures de discussions à tous les niveaux et sur toutes les questions sans exception.

Monsieur FLAJOLET explique que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie avait la chance extraordinaire de porter le Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau et qu'elle a su le faire en le présentant comme un élément fondamental de l'activité intellectuelle sur les questions du patrimoine commun de l'humanité que représente l'eau.

Monsieur FLAJOLET ajoute que lors de sa présidence de la session des parlementaires, ce sont les parlementaires jeunes du Brésil qui ont donné la solution lors d'une opposition frontale avec le Brésil. Cette solution a été acceptée par les parlementaires adultes.

Monsieur FLAJOLET réaffirme qu'il est inexact de dire que le Forum Mondial de l'Eau est le Forum des industriels.

Ce 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille a été avant tout le forum des solutions et des engagements vis-à-vis des pays tiers et en particulier de l'Afrique. Monsieur FLAJOLET ajoute qu'il y a « vendu » le principe « Solidaires ici, Solidaires ailleurs » provenant de la Région Nord de Calais. La majeure partie des ONG sera réunie fin mars 2012 au Ministère de la coopération pour écrire le double mouvement de leur participation sur l'humanitaire d'urgence et l'humanitaire de longue durée.

Monsieur FLAJOLET indique estimer que les ONG doivent être partenaires institutionnels de l'Etat français avec leur liberté et leurs différences et reconnues comme telles.

Il ajoute qu'à tous les niveaux sans exception, il y a eu lors du Forum Mondial de l'Eau de Marseille des déclarations et des manifestes des autorités politiques ministérielles, des autorités locales, des parlementaires, de l'Europe au travers de 4 Commissaires Européens pour prendre des engagements et accompagner les volontés locales et nationales.

Monsieur FLAJOLET réaffirme donc que le Forum Mondial de l'Eau de Marseille était un bon Forum auquel les participants au Forum Alternatif pouvaient être présents et s'exprimer. Il regrette pour sa part ne pas avoir été invité au Forum Alternatif.

→ **Monsieur CAU** souligne qu'il ne remet pas en cause le bien fondé du Forum Mondial de l'Eau mais affirme que l'Agence a raté une occasion de contribuer à soutenir une organisation qui s'adressait au plus grand nombre avec le Forum Alternatif. Elle aurait pu ainsi élargir son audience et son écho en participant à cet autre événement.

→ **Monsieur FLAJOLET** précise que les Agences de l'Eau et l'ONEMA ont financé à hauteur de 25 000 € le Forum Alternatif via une des associations qui constitue ce Forum Alternatif.

Il ajoute que toute une série de documents pourrait être portée par la Région car elle participe à RIO + 20. Or, le Forum Mondial de l'Eau de Marseille a été orienté pour que l'eau soit au cœur de RIO + 20.

→ **Monsieur BEAUCHAMP** prend acte des avancées du Forum Mondial de l'Eau présentées par Monsieur FLAJOLET mais explique en attendre également avec impatience les résultats de ce qui a été décidé.

Il ajoute que si effectivement « la porte a été entrouverte » pour certaines ONG, il s'agit de la moindre des démocraties et on peut s'en réjouir. Il indique que cela démontre que la force représentée par les organisateurs et associations du Forum Alternatif est de plus en plus importante et qu'on ne peut plus ne pas l'entendre. L'encourager pour encore être plus forte et refuser la marchandisation de l'eau est essentiel dans le cadre d'une société où de moins en moins de personnes ont accès à l'eau.

→ **Monsieur FLAJOLET** explique qu'il a évoqué dans son intervention l'eau non pas comme un élément de marchandisation mais comme un bien commun de l'humanité (patrimoine) comme le souligne l'article 2 de la Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques (« L'eau est un patrimoine commun de la nation »).

Monsieur le Président relève deux points évoqués par Monsieur FLAJOLET :

- l'objectif d'un Forum est de se réunir ensemble en un même lieu et que chacun puisse dire sa vérité et que l'autre entende.

Le but est de faire admettre au sein du forum tout le monde y compris les ONG et ceux qui souhaitent s'exprimer.

Des avancées existent dans ce cadre par rapport aux expériences passées où les forums étaient séparés : une volonté d'ouverture s'est exprimée et doit se renforcer.

- la question est de savoir si c'est à chacune des Agences séparément d'apporter une contribution financière à ce type de manifestation que représente le Forum Alternatif alors que par ailleurs une aide a été accordée au niveau national.

Il soumet au vote du Conseil d'Administration le dossier déjà présenté à la CPAIDD par les organisateurs du Forum Alternatif pour confirmer ou non la décision prise.

S'expriment contre l'avis défavorable de la CPAIDD du 24 février 2012 :

- **Monsieur BEAUCHAMP,**
- **Monsieur CAU,**
- **Monsieur EECKHOUDT,**

S'Abstiennent ;

- **Monsieur CELLIEZ,**
- **Monsieur RAOULT,**
- **Monsieur BARAS.**

En conclusion, le Conseil d'Administration valide la décision de la CPAIDD du 24 février 2012 à la majorité.



Monsieur le Président propose de poursuivre l'ordre du jour avec la présentation des événements marquants pour l'Agence dans le cadre du Forum Mondial de l'Eau de Marseille qui s'est déroulé du 12 au 17 mars 2012.

Monsieur COURTECUISSÉ, au travers du diaporama diffusé en séance, explique que le Forum Mondial de l'Eau de Marseille a été notamment l'occasion pour l'Agence :

- 1) de porter son projet emblématique que représente le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau. Monsieur FILLON, Premier Ministre et Maud Fontenoy ont reçu des mains des Jeunes du Parlement la déclaration du PMJE.

L'objectif du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau était de rassembler 80 jeunes de 70 pays du monde entier. Ceux-ci se sont rendus à Aix-en-Provence la semaine précédant le forum et ont travaillé ensemble à structurer leur déclaration et la charte de leur parlement.

Lors du Forum de Marseille, les jeunes ont installé officiellement leur parlement et ont participé au maximum de sessions officielles parallèles pour faire connaître la voix et l'engagement de la jeunesse dans l'avenir et faire reconnaître la place de la jeunesse dans la gestion de l'eau.

Ce pari a été gagné puisque la session officielle d'installation du PMJE a eu lieu le 14 mars 2012 et a eu un grand succès.

Yann Arthus Bertrand a participé à cette session en tant que parrain du Parlement.

Les autorités présentes au forum ont reconnu le rôle du PMJE et lors de la cérémonie de clôture du forum, il a été annoncé que désormais trois places seraient désormais réservées à des représentants de la jeunesse au Conseil Mondial de L'Eau.

- 2) de signer le pacte des bassins : Un ensemble de Présidents et de représentants de bassins dans le monde entier ont signé ce pacte qui développe les grands principes de la gestion de l'eau par bassins versants.

Paul RAOULT a signé le pacte concernant le bassin Artois-Picardie.

- 3) de participer et d'intervenir à des sessions officielles et parallèles dont une session sur l'atteinte du bon état des masses d'eau en Europe,
- 4) de présenter le kit sur la tarification de l'eau. Ce kit a été développé avec l'ONG Action Contre la Faim et a pour but de permettre aux ONG ou collectivités locales qui sont impliquées dans des projets de coopération décentralisée de réfléchir sur la façon dont la tarification de l'eau peut à la fois permettre de développer et maintenir dans le temps, des adductions d'eau et des services d'eau.

Cette tarification doit être adaptée aux capacités de paiement des populations locales et doit permettre de générer suffisamment de recettes pour permettre l'entretien des ouvrages (pompes, latrines...).

Ce kit se présente sous la forme d'un CD largement diffusé pendant le forum.

Monsieur RAOULT souligne que le Forum Mondial de l'Eau de Marseille a été un succès. Malgré une préparation et un contexte parfois difficiles, il a attiré plus de 20 000 personnes soit plus de monde qu'au dernier Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul.

Il tient à expliquer que ce Forum a démontré que les problèmes d'eau auxquels est confrontée la France aujourd'hui sont les mêmes que les autres pays européens (notamment en matière de pollution) et que la société entière doit en prendre conscience.

En référence à un atelier « Agriculture et Eau » auquel il a participé, Monsieur RAOULT explique que le débat de fond a été passionnant notamment concernant l'exposé d'agriculteurs sur le secteur du forage de Vittel qui démontre que la démarche de protection des captages doit se poursuivre : sur ce secteur, le producteur Vittel a investi de l'argent auprès des agriculteurs, ce qui montre l'utilité que ce soient aux opérateurs publics et privés en collaboration avec les agriculteurs, de protéger les captages.

Monsieur RAOULT explique également avoir assisté à un exposé sur l'état de la Baltique qu'il juge « effrayant » (eutrophisation de la Baltique).

Enfin, Monsieur RAOULT retient du forum le sujet de la coopération décentralisée. La loi Oudin-Santini incite la France à renforcer cette coopération décentralisée. Dans ce cadre, la France est exemplaire puisqu'elle s'est donnée les outils de mise en œuvre qu'elle doit organiser au mieux (pour faire en sorte que ce mouvement s'élargisse au-delà des grands structures de collectivités locales : les ONG sont des moyens d'y parvenir efficacement et de façon pérenne).

Il souligne que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a été très présente et impliquée à ce Forum Mondial de l'Eau de Marseille.

Monsieur FLAJOLET fait remarquer que lors du Forum a été évoqué le Pacte d'Istanbul. Le Pacte d'Istanbul dit que toute collectivité française qui le souhaite peut être acteur dans le domaine de la coopération décentralisée.

Monsieur FLAJOLET aimerait dans ce cadre que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie invite chaque collectivité, aussi petite soit-elle, à être partenaire avec l'Agence, pour augmenter les moyens en coopération décentralisée.

Monsieur CAU estime qu'il serait intéressant, en lien avec la convention cadre, que l'Agence fasse travailler le BRGM en terme d'expertise sur ses zones de coopération décentralisée.

→ **Monsieur DEMARCQ** explique que le BRGM est un organisme de recherche et d'expertise et n'est pas mandaté à agir en international sur une base purement volontariste. Il agit en coopération décentralisée sur la base de contrats passés avec des gouvernements ou des collectivités.

En matière d'eau, le BRGM intervient plutôt en Arabie Saoudite, en Jordanie, soit sur des pays qui ont de très graves problèmes de ressources en eau. Il y réalise des travaux de longue haleine et très lourds pour un changement de la stratégie d'usage de l'eau de ces pays.

Concernant « l'hydraulique villageoise », des actions ont déjà été réalisées par le BRGM mais il existe de tels problèmes de financements que l'action volontariste dans ce domaine a été abandonnée.

En revanche, le BRGM est prêt à s'engager pour des actions en collaboration avec l'Agence pour apporter une expertise supplémentaire.



Monsieur DEMAREST explique qu'il regrette le manque de relais médiatique ayant couvert l'événement du Forum Mondial de l'Eau.

Il propose que l'Agence communique sur les résultats de ce Forum.

→ **Monsieur le Président** indique que la presse nationale a bien évoqué l'événement.

→ **Monsieur DEMAREST** explique qu'en revanche la couverture de l'événement par la radio et la télévision a été faible.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des acteurs ayant participé au Forum Mondial de l'Eau de Marseille (élus, services de l'Agence...).

4 - PRESENTATION DU BAROMETRE NATIONAL D'OPINION DES FRANÇAIS SUR LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES" PAR L'IFOP"

En référence au point 4 présenté dans le dossier de séance et au diaporama diffusé en séance (ci-après), Madame MERCERON, représentante de l'IFOP, présente aux membres du Conseil d'Administration les résultats du baromètre national d'opinion des français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, en réalisant un focus sur le Bassin Artois-Picardie.



point 4 :

LES
AGENCES
DE L'EAU

ORINEMA

Baromètre national de suivi de la connaissance et de l'opinion des Français à l'égard de la politique de l'eau

Focus pour le bassin Artois-Picardie

Le 23 mars 2012

Le 23 mars 2012

La méthodologie

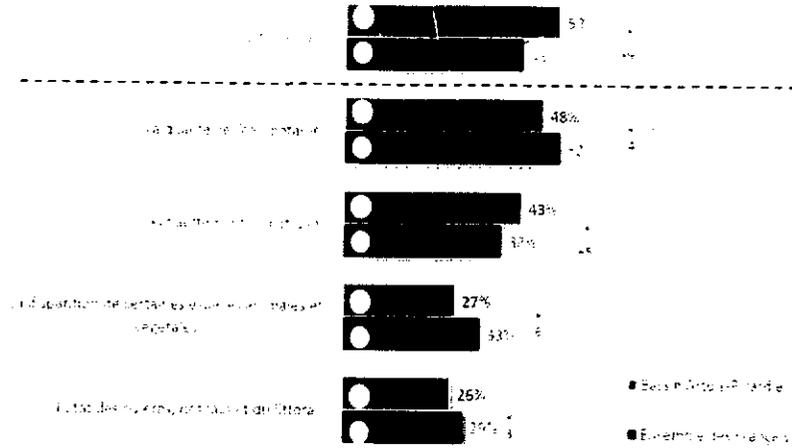
- Etude réalisée pour : Les agences de l'eau : Focus sur le bassin Artois-Picardie
- Echantillon : Echantillon de 3514 personnes âgées de 18 ans et plus, réparties comme suit :
- 602 personnes dans le bassin Loire-Bretagne
 - 403 personnes dans le bassin Artois-Picardie
 - 602 personnes dans le bassin Adour-Garonne
 - 402 personnes dans le bassin Rhin-Meuse
 - 603 personnes dans le bassin Seine-Normandie
 - 601 personnes dans le bassin Rhône-Méditerranée
 - 301 personnes en Corse
- Au sein de chaque bassin, la représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération.
- A l'issue du terrain d'enquête l'ensemble des résultats a été compilé et chaque bassin a été remis à son poids réel
- Au réel, ...
- Mode de recueil : Les interviews ont eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées.
- Dates de terrain : Du 4 au 19 octobre 2011



Les sujets environnementaux les plus préoccupants Comparaison France / Artois-Picardie

10/03/2012

Question : Parmi les sujets suivants, quels sont ceux qui vous préoccupent personnellement le plus ?



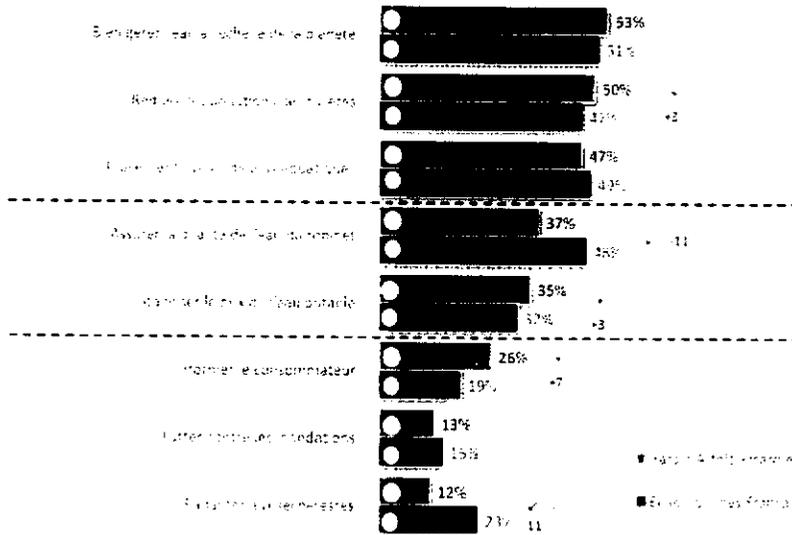
Ordre d'apparition dans la hiérarchie des réponses données



Les enjeux les plus importants dans le domaine de l'eau Comparaison France / Artois-Picardie

10/03/2012

Question : Parmi les propositions suivantes, pouvez-vous me dire quels sont les enjeux qui vous paraissent les plus importants pour l'eau d'une manière générale ?

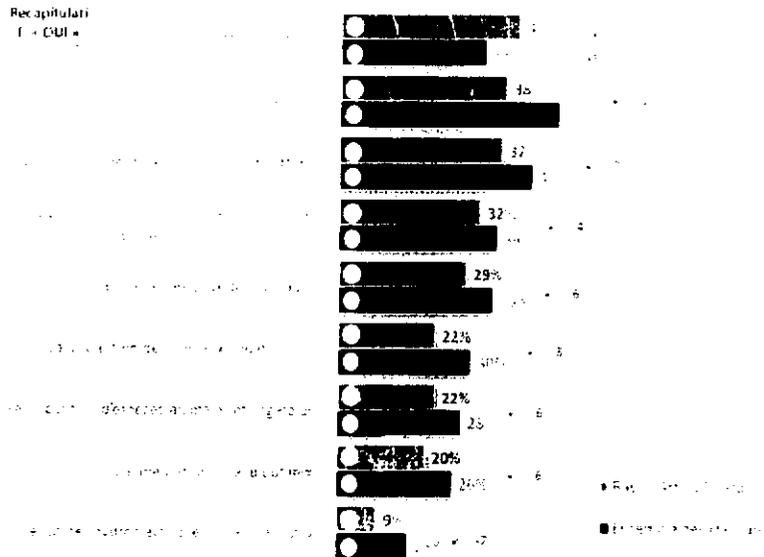


Handwritten signature



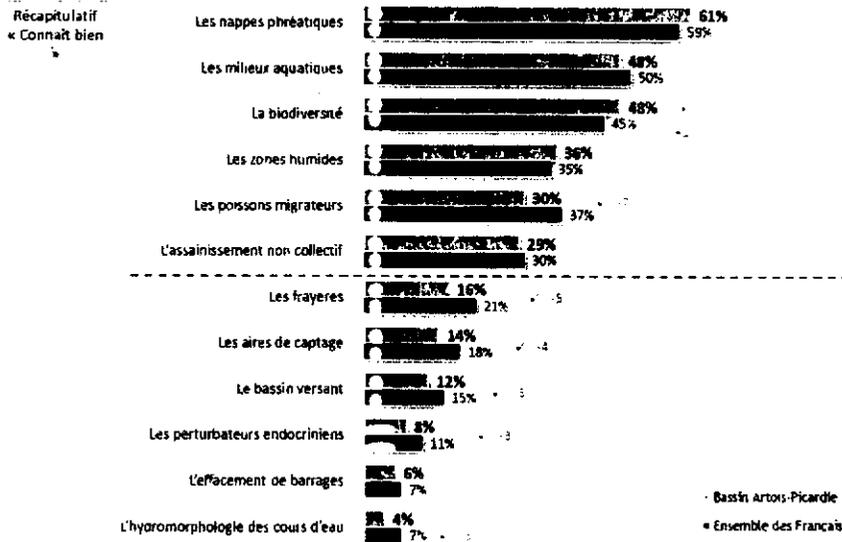
La connaissance des problèmes liés à l'eau en France
- Comparaison France / Artois-Picardie -

Question : Dans votre région, avez-vous connaissance de problèmes liés à l'eau concernant... ?



La notoriété de différents termes liés à l'eau
- Comparaison France / Artois-Picardie -

Question : Je vais vous citer différents termes. Pour chacun d'eux, dites-moi si c'est un terme que vous connaissez bien, dont vous avez entendu parler mais dont vous ignorez la signification exacte ou un terme que concerne uniquement les spécialistes ?

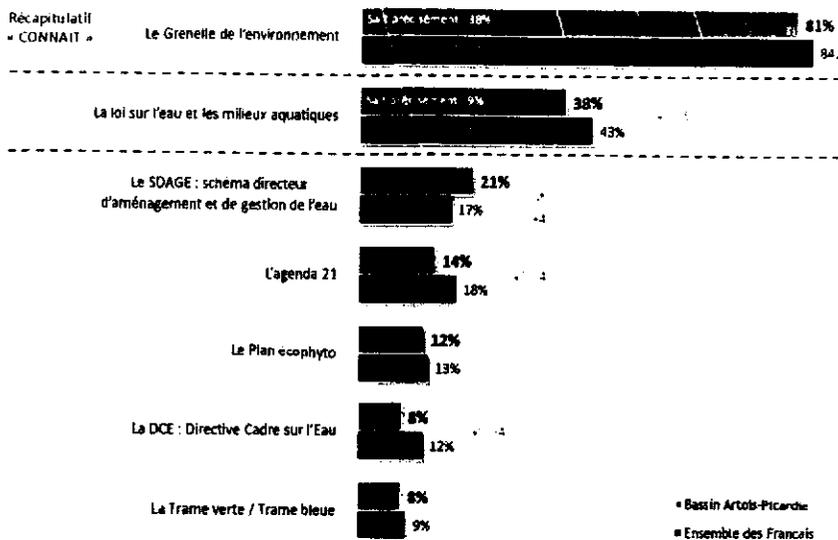


RP



LA NOTIÉTÉ DES GRANDS PROGRAMMES D'ACTION
 Comparaison France / Artois-Picardie

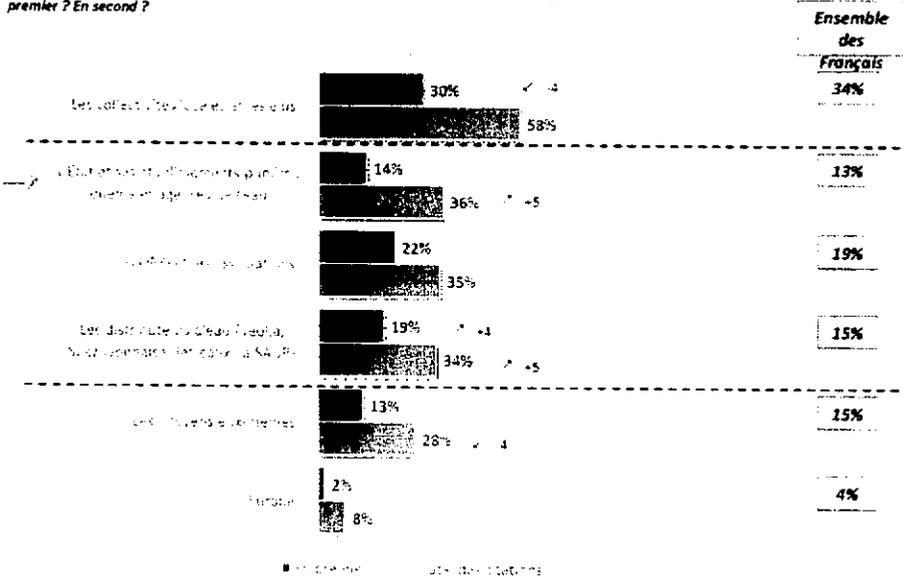
Question : Afin de préserver l'environnement et les ressources naturelles, de grands programmes d'actions sont actuellement mis en œuvre. Pour chacun d'eux, dites-moi si vous en avez déjà entendu parler ?



Les acteurs qui inspirent le plus confiance en matière de gestion de l'eau

2011-2012

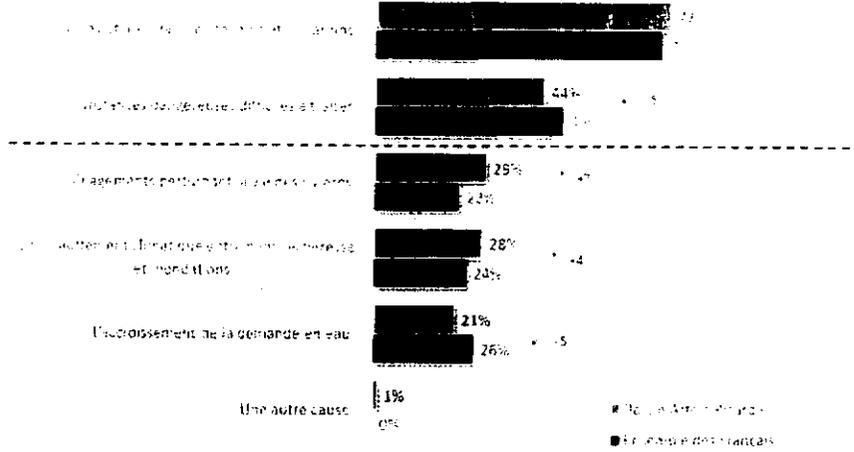
Question : Parmi cette liste, à qui faites-vous le plus confiance en matière de gestion de l'eau ? En premier ? En second ?





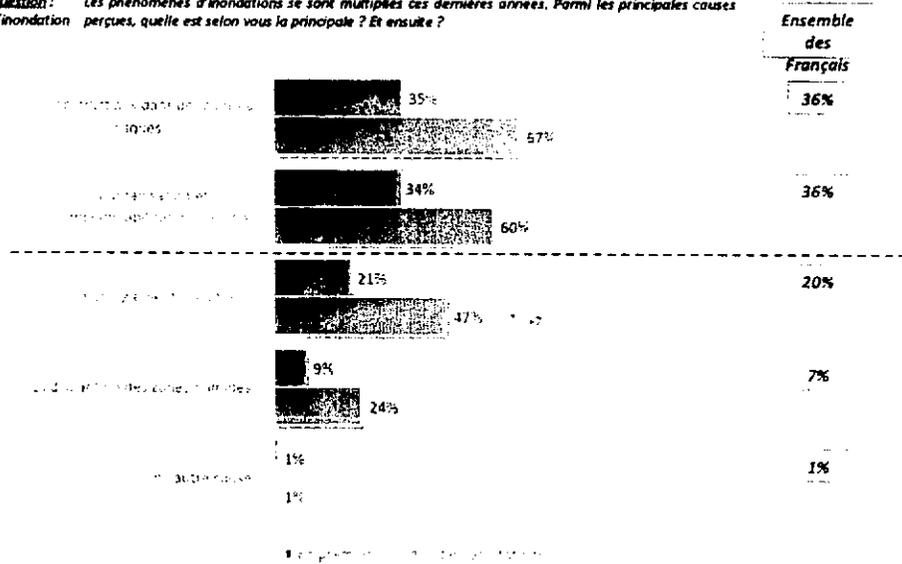
Les principales causes de dégradation de l'état de l'eau des rivières

Question : Parmi les différentes causes de dégradation de l'état de l'eau des rivières suivantes, quelles sont, selon vous, les deux principales ... ?



Les principales causes d'inondation perçues

Question : Les phénomènes d'inondations se sont multipliés ces dernières années. Parmi les principales causes d'inondation perçues, quelle est selon vous la principale ? Et ensuite ?



Handwritten signature or initials.

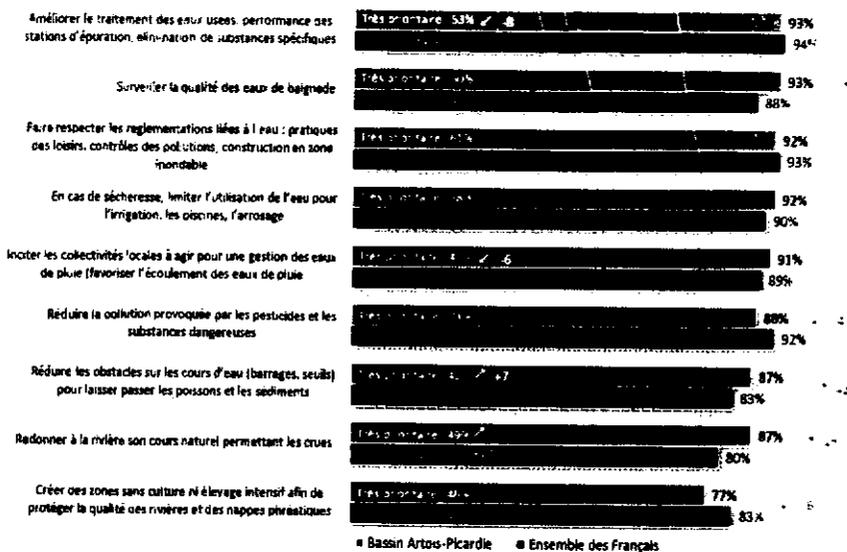
Handwritten mark.



Les valeurs jugées prioritaires dans le domaine de l'eau
 (Comparatif France / Artois-Picardie)

Recapitulatif
 PRIORITAIRE

Question : Pour chacune des phrases suivantes, dites-moi si vous estimez que l'action citée est prioritaire ou non ?

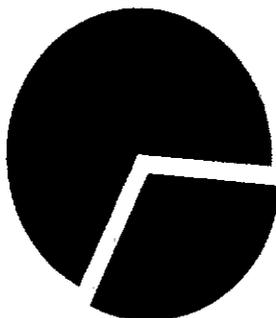


Le jugement sur la loi imposant aux collectivités de soutenir le développement des initiatives locales

Question : La législation propose aux collectivités de consacrer 1% de leur budget dédié à la gestion de l'eau pour soutenir des initiatives locales d'accès à l'eau potable et d'assainissement dans les pays de l'hémisphère sud. Y êtes-vous ... ?

ARTOIS-PICARDIE

Favorable car il faut soutenir les pays en difficulté
 69%
 (Comparatif National : 70%)



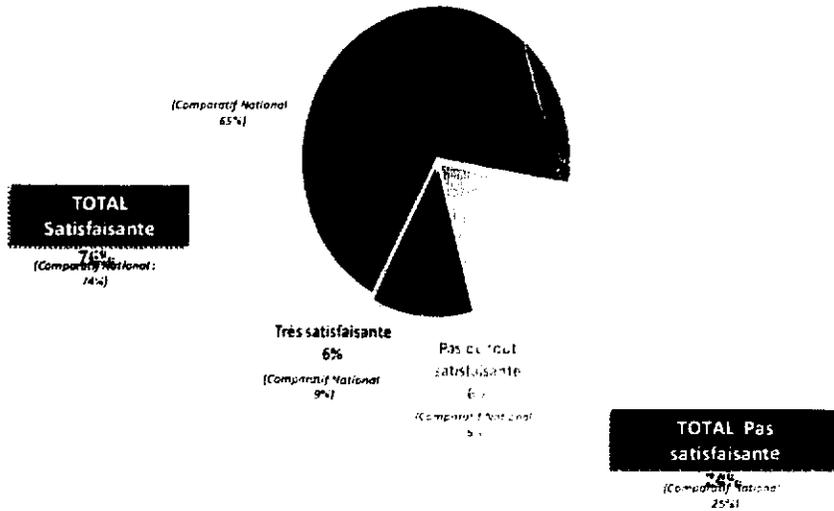
Oppose car il y a des investissements nécessaires et prioritaires à faire en France
 31%
 (Comparatif National : 29%)

Handwritten signature



Question : D'une manière générale, considérez-vous que la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans votre région est... ?

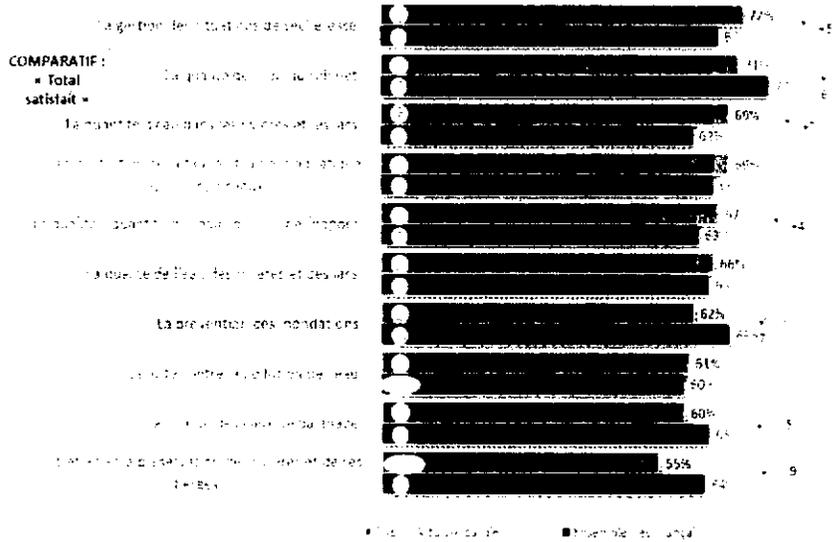
ARTOIS-PICARDIE



La satisfaction détaillée à l'égard de la gestion de l'eau dans sa région - Comparaison France / Artois-Picardie -

12/03/2012

Question : Et plus précisément, en ce qui concerne chacun des aspects suivants, diriez-vous que la situation dans votre région est très, plutôt, plutôt pas ou pas du tout satisfaisante ?



Handwritten signature or initials.



- 1** Les habitants du bassin Artois-Picardie, comme l'ensemble des Français, se révèlent particulièrement sensibles aux enjeux écologiques et de santé publique liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Ils présentent toutefois, par rapport à la moyenne nationale une hiérarchie des sujets qui les préoccupent le plus, sensiblement différente. Ainsi à la qualité de l'eau potable désignée comme priorité numéro un par les Français, ils préfèrent la qualité de l'air, un résultat qui s'explique probablement en partie par la dimension plus urbaine du territoire.
- 2** Comme à l'échelle nationale, les personnes vivant au sein du bassin Artois-Picardie sont conscientes et perçoivent bien les conséquences de l'action de l'homme sur la dégradation de la qualité des eaux de rivières, sur la multiplication des phénomènes d'inondations ou de manière plus générale sur la pollution des eaux.
Pour autant, en dépit de cette sensibilité réelle aux enjeux liés à l'eau, il n'en demeure pas moins que les habitants du bassin Artois-Picardie se révèlent « moins directement concernés » lorsqu'il s'agit d'aborder les différents problèmes pouvant être rencontrés dans la région. Ils émettent en effet des jugements quasi-systématiquement inférieurs à la moyenne des Français. Pour quatre des neuf problèmes soumis à leur jugement, les scores enregistrés sont les plus bas parmi ceux des autres bassins (la disparition des milieux aquatiques, des espèces animales et végétales, de l'alimentation en eau potable et des usines hydroélectriques). A contrario, c'est à l'égard des inondations qu'ils se montrent les plus concernés (41% contre 33% en moyenne).
- 3**
- 4** A l'instar des Français, les habitants du bassin Artois-Picardie sont satisfaits de la gestion de l'eau sur leur territoire et ce, aussi bien de façon générale que de manière plus détaillée. Confiants à l'égard des pouvoirs publics pour garantir une bonne gestion de l'eau, ils désignent eux aussi les collectivités locales comme étant des acteurs de confiance et se révèlent plus sensibles que la moyenne à l'action de l'Etat et des établissements publics tels que les agences de l'eau ou encore des distributeurs d'eau.
- 5** Toutefois, il convient de préciser que cette satisfaction est peu constituée et qu'elle s'accompagne d'une certaine approximation dans la perception de cette thématique liée à l'eau. Les termes traditionnellement utilisés ou encore les grands programmes d'action sont encore, pour la plupart d'entre eux, peu connus du grand public et des habitants du bassin Artois-Picardie

Monsieur le Président note que globalement l'opinion des habitants du Bassin Artois-Picardie sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques dans leur bassin est plutôt positive tout en révélant des attentes.

Il demande si les membres du Conseil d'Administration ont des remarques à exprimer.

Monsieur DELABIE souligne que le bassin Artois-Picardie est largement en dessous de la moyenne nationale sur le sujet de la compréhension des enjeux en terme de biodiversité.

Il fait remarquer que la synthèse globale proposée par l'IFOP montre que les habitants du bassin classent la disparition des espèces animales et végétales après d'autres sujets environnementaux qu'ils considèrent comme plus préoccupants et en dessous de la moyenne nationale.

Monsieur DELABIE indique que les enjeux de biodiversité restent cependant importants dans le bassin et qu'il faut insister sur la communication et la sensibilisation sur ces sujets sur l'ensemble du bassin.

Monsieur CELLIEZ évoque l'enquête sur la qualité de l'eau réalisée par l'UFC Que Choisir ? dans son numéro de mars 2012.

Il en cite la synthèse :

« l'UFC Que choisir ? a réalisé une synthèse sur la qualité de l'eau dans chaque commune du territoire métropolitain.

Au regard des 6 pollutions préoccupantes en terme sanitaire et environnemental, cette enquête a pour but de rechercher les causes des pollutions éventuelles et de formuler des propositions pour assurer la pérennité et la ressource aquatique.

Les résultats globaux :

- *97, 5 % des français ont accès toute l'année à une eau de bonne qualité mais il n'en reste pas moins que près de 2 millions de consommateurs payent pour une eau non-conforme.*

Les causes de cette pollution :

- 69% sont d'origine agricole (pesticides, nitrates, sélénium).
- 27% relèvent d'un défaut de traitement de l'eau (mauvais dosage du chlore ou un dépassement des teneurs en aluminium),
- 4% sont dus à la radioactivité naturelle.

Une bonne qualité existe en général dans les zones urbaines et péri-urbaines.

La pollution rencontrée essentiellement se trouve dans les petites communes où les contrôles sont insuffisants et surtout leur fréquence beaucoup trop faible.

Les demandes :

Dans un contexte de forte dégradation des ressources en eau, l'UFC Que Choisir ? refuse la fuite en avant qui consiste à percer toujours plus de captages (pas de palliatif mais résolution des problèmes à la source).

Elle entend réformer la politique de l'eau et modifier en profondeur les pratiques agricoles.

A cet effet, nous demandons :

- *Des aides financières de la Politique Agricole Commune réservée au mode de production qui s'inspire des approches de l'agriculture intégrée et de l'agriculture biologique pour favoriser les cultures pertinentes, selon les climats et les sols, et la mise en place des rotations de cultures pour une fertilisation adaptée qui privilégie les solutions agronomiques ou les sources d'azote à libération lente,*
- *Une utilisation des pesticides en dernier recours,*
- *Une stricte limitation du recours aux ressources en eau pour une adaptation obligatoire de ces critères généraux au niveau local (par exemple au niveau du bassin versant), selon la nature du sol et les conditions climatiques locales sur la base d'objectifs d'amélioration chiffrés et validés préalablement par la Commission Européenne*
- *La garantie de la mise en œuvre et du respect des exigences environnementales à travers des contrôles officiels efficaces,*
- *L'adoption de sanctions financières dissuasives et proportionnelles,*
- *Un suivi et une publication annuels de performance environnementale au niveau local, régional, et national,*
- *De faire supporter aux pollueurs l'effort de lutte contre la pollution des eaux.*

La pollution des eaux par les nitrates et les pesticides entraîne pour le consommateur une sur-inflation des factures de plus de 400 millions d'euros par an pour la potabilisation.

Un tel dispositif à la fois injuste et économiquement inefficace doit être corrigé par l'application du principe pollueur / payeur via des taxes à la source sur la quantité des produits utilisés : les eaux, les nitrates, les pesticides.

- *Une protection efficace de tous les captages. Alors que seulement 40% des volumes d'eau distribués sont issus des captages non protégés, il importe de faire respecter le principe général de la loi imposant des périmètres de protection à tout captage utilisé pour la production d'eau potable ».*



5 - AVANCEMENT DES TRAVAUX DE PREPARATION DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION

Monsieur le Président propose que ce point de compte-rendu de l'état d'avancement des travaux de préparation du Xème Programme d'Intervention soit abordé à l'occasion de la Commission Permanente Programme du 30 mars 2012 et reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil d'Administration du 22 juin 2012.

6 - DECISIONS FINANCIERES ET RAPPORTAGE

En référence aux points 6.1, 6.2, 6.3. présentés dans le dossier de séance, **Monsieur MARIEN** expose en détail :

- 6.1. Décision modificative d'Inventaire du Budget 2011 (provision pour charges d'intervention),**
- 6.2. Comptes définitifs de l'exercice 2011,**
- 6.3. Compte rendu d'activité et bilan du contrat d'objectifs pour 2011.**

Monsieur MARIEN précise que l'ensemble de ces décisions financières et rapportage a été validé par les autorités de contrôle (Contrôle financier).

- 6.1. Décision modificative d'Inventaire du Budget 2011 (provision pour charges d'intervention),**

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration sur la décision modificative d'inventaire du budget 2011.

Aucune remarque.

La délibération « DECISION MODIFICATIVE D'INVENTAIRE AU BUDGET 2011 » n°12-A-006 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012.

- 6.2. Comptes définitifs de l'exercice 2011,**

- 6.3. Compte rendu d'activité et bilan du contrat d'objectifs pour 2011.**

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration sur les points 6.2. et 6.3. « Comptes définitifs de l'exercice 2011 » et « Compte-rendu d'activité et bilan du contrat d'objectifs pour 2011 ».

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'il aurait souhaité pour un prochain Conseil d'Administration


01

recevoir le détail des bénéficiaires du versement des aides à la performance épuratoire qui représente un montant total de 22 M€.

→ **Monsieur MARIEN** explique que ces éléments détaillés figurent dans le dossier du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 puisque l'ensemble des décisions déléguées au Directeur Général de l'Agence est rapporté au Conseil d'Administration.

Il propose d'en transmettre le récapitulatif à Monsieur **BEAUCHAMP** avec l'ensemble des bénéficiaires, les montants et l'application de la délibération qui s'y rapporte.

Il précise qu'il s'agit d'aides aux collectivités (prime pour le bon fonctionnement des stations d'épuration).

Monsieur DEMAREST explique, pour participer aux travaux sur les ORQUE, que certaines collectivités voudraient mettre leur station en conformité mais que leur projet est généralement reporté pour des raisons budgétaires.

Il demande si une priorité peut être appliquée dans ces territoires ORQUE.

Monsieur **DEMAREST** évoque par ailleurs l'acquisition en zones humides. Il souligne que l'objectif dans ce domaine est largement atteint, voire dépassé et demande si l'Agence doit toujours participer à la hauteur qui est la sienne dans l'acquisition des zones humides (ce sujet peut aussi être celui des collectivités ou d'autres partenaires).

→ **Monsieur THIBAUT** confirme qu'un système de priorisation et des priorités existent sur les stations d'épuration.

L'Agence n'a aucune station qui serait dans le cadre des échéances ERU passées ou à venir sur 2013 repoussée.

Les budgets ont été calés dans ce cadre pour être sûr de prendre la totalité des stations d'épuration qui sont dans le champ de la directive cadre ERU.

Les quelques stations d'épuration sur lesquelles existe un report d'échéance en raison de discussions avec les collectivités sont des petites stations d'épuration rurales qui ne sont pas dans le champ de la Directive ERU.

Monsieur **THIBAUT** précise que les arrêtés sur l'Assainissement Non Collectif vont paraître et établir une règle claire.

Concernant l'acquisition des zones humides, Monsieur **THIBAUT** confirme que les objectifs initiaux ont été dépassés. Cela dit, le Grenelle de l'Environnement a souligné l'intérêt des zones humides et a demandé de renforcer cette politique.

L'Agence reste encore loin de toute l'importance à donner aux zones humides : il reste beaucoup de travailler à engager au travers d'un enjeu à développer pour le prochain programme d'intervention.

→ **Monsieur DELABIE** explique que concernant les zones humides, une belle exposition est actuellement visible dans le hall d'accueil de l'Agence de l'Eau. Elle rappelle à chacun l'enjeu des zones humides.

Il indique que le rythme d'acquisition de zones humides financées par l'Agence représente 200 hectares par an de 2007 à 2011. Il précise que les zones humides à enjeu sur le marais audomarois représentent 1 300 hectares à protéger pour préserver l'eau potable pour les habitants du Dunkerquois. 200 à 400 hectares de zones humides existent dans la Somme avec également des enjeux très forts.



Il est donc essentiel selon Monsieur DELABIE de maintenir l'effort en matière d'acquisition de zones humides.

→ **Monsieur MALÉ** abonde dans le sens de Monsieur THIBAUT et de Monsieur DELABIE.

Au regard du bilan 2011 présenté par Monsieur MARIEN, Monsieur MALÉ souligne qu'il faut rester vigilants concernant les indicateurs de moyens. Ceux-ci vont dans le bon sens sur l'ensemble des politiques. Il faut également être vigilants face aux indicateurs de résultats et leurs effets sur l'environnement puisque la Directive Européenne n'examine que les résultats et non les moyens mobilisés.

Concernant les zones humides, il faut autant être attentifs aux dépenses et aux pourcentages de zones humides effectivement préservées et restaurées.

→ **Monsieur CAU** se félicite des différents commentaires sur les zones humides et souligne que le point 8.3. « Vente de parcelles au Conseil Général du Nord » expose une action concrète dans ce domaine.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération relative aux Comptes définitifs de l'exercice 2011.

La délibération « APPROBATION DES COMPTES DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2011 » n°12-A-007 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012.

7 - AUTORISATION D'EMPRUNT DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2012

En référence au point 7 présenté dans le dossier de séance, **Monsieur MARIEN** expose aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation d'emprunt et la décision modificative n°1 des paiements et recettes du Budget 2012.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils souhaitent s'exprimer au sujet de la demande d'autorisation d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de travaux de traitement des eaux et d'assainissement et de la Décision Modificative n°1 du budget 2012.

Monsieur DEFLESSELLE fait remarquer que l'emprunt de l'Agence auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations va lui coûter entre 6 et 7 millions d'euros au travers des intérêts à rembourser.

→ **Monsieur MARIEN** explique que ce coût sera un peu plus faible.

→ **Monsieur le Président** souligne que cet emprunt est nécessaire pour faire face à la dépense importante à assurer pour la station d'épuration de Marquette lez Lille.

Il précise que l'endettement de l'Agence est nul et que l'opération est très ponctuelle.



Monsieur THIBAUT explique que la mise aux normes E.R.U. représente un besoin ponctuel sur deux à trois ans très important.

La station d'épuration de Marquette lez Lille représente à elle seule 90 M€ sur un budget disponible de l'Agence de 160 M€.

Le recours à l'emprunt est nécessaire pour garder le même rythme d'investissement et pour lisser sur la durée du programme ce besoin ponctuel.

En réponse à Monsieur BEAUCHAMP, Monsieur THIBAUT précise que c'est la première fois que l'Agence a recours à un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur BEAUCHAMP fait remarquer que les Agences sont confrontées aux difficultés de répondre aux besoins des populations et des collectivités, élément de réflexion important dans le cadre de la construction du Xème Programme d'intervention.

Il indique que d'autres éventuels emprunts sont à craindre à l'avenir si la politique de l'eau actuelle est poursuivie.

→ **Monsieur le Président** souligne que l'emprunt présenté est ponctuel pour passer le cap d'un investissement exceptionnel.

Monsieur le Président procède au vote des délibérations relatives à l'autorisation d'emprunt et à la décision modificative des paiements du budget 2012.

La délibération « DECISION MODIFICATIVE N° 1 DES PAIEMENTS DU BUDGET 2012 » n°12-A-008 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012.

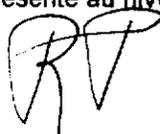
La délibération « DECISION DE RECOURIR A UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE TRAITEMENT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT » n°12-A-009 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012.

8 - OPERATIONS PATRIMONIALES

8.1 - BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE

En référence au point 8.1 présenté dans le dossier de séance, **Monsieur Francis PRUVOT** présente aux membres du Conseil d'Administration le bilan de la mise en œuvre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'Agence pour 2011 et les perspectives pour 2012.

Monsieur THIBAUT explique que ce bilan SPSI sera présenté au niveau national.



8.2 - ACQUISITION D'UNE ANCIENNE CRESSONNIERE A BREMES LES ARDRES

En référence au point 8.2 présenté dans le dossier de séance, **Monsieur Francis PRUVOT** présente aux membres du Conseil d'Administration le point présenté pour décision relatif à l'acquisition par l'Agence d'une ancienne cressonnière sur la commune de Bremes-les-Ardres.

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration sur ce dossier.

Aucune remarque.

La délibération « ACQUISITION D'UNE ANCIENNE CRESSONNIERE SUR LA COMMUNE DE BREMES-LES-ARDRES » n°12-A-010 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012.

8.3 - VENTES DE PARCELLES AU CONSEIL GENERAL DU NORD (CONTOURNEMENT ROUTIER D'ANNOEULLIN ET DE PROVIN)

En référence au point 8.3 présenté dans le dossier de séance, **Monsieur Francis PRUVOT** présente aux membres du Conseil d'Administration le point présenté pour décision relatif à la vente de parcelles détenues par l'Agence au Conseil Général du Nord (sur le trajet du contournement routier d'Annoeullin et de Provin).

Monsieur Francis PRUVOT fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans le point de présentation : le tronçon correspondant au contournement routier de Bauvin, qui traverse la propriété de l'Agence, a été déclaré d'utilité publique, par arrêté préfectoral du 5 février 2008 et non du 22 avril 2008.

Il tient à préciser également que le dossier a fait l'objet d'une instruction au titre de la Police de l'Eau dont l'autorisation a été obtenue en mai 2011.

Monsieur Francis PRUVOT fait remarquer qu'au montant de la vente des parcelles de l'Agence au Conseil Général du Nord de 13 372,95 € s'ajoute une indemnité de emploi de 5%. Le montant total de la vente s'élève donc finalement à 14 041,60 €. La délibération modifiée correspondante est remise sur table.

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration sur ce dossier.

Monsieur CAU explique qu'il demande au Conseil d'Administration de ne pas voter favorablement à cette délibération.

Il argumente sa demande par plusieurs éléments.

Il explique ainsi que le projet qui motive le Conseil Général du Nord pour acquérir les terrains de l'Agence est présenté « d'un seul bloc » et concerne le contournement de Bauvin, Provin, Annoeullin.

Sur le terrain, de la part des élus, des habitants, des associations, il n'y a aucune opposition au contournement d'Annoeullin.

Cependant, ce projet se poursuit au nord de Bauvin – Provin soit sur des milieux humides, des parcelles agricoles, des terrains boisés, au cœur d'un des 18 corridors biologiques d'intérêt régional du Schéma Régional Trame verte et bleue non remis en cause dans les travaux du Schéma Régional de Cohésion Ecologique.

Monsieur CAU rappelle la situation du Nord Pas-de-Calais : il y a moins de 1% de zones humides et chaque mètre carré devrait être sacralisé. Originellement, il y avait jusque 30 % de zones humides dans le Nord Pas-de-Calais.

Il appelle donc à ne pas remettre en cause tout le travail de co-construction sur le Schéma Régional de Trame verte et bleue qui a été mené jusque maintenant et souligne qu'il n'existe que 18 corridors d'intérêts régionaux dans la Région Nord Pas-de-Calais.

Le SRCE souligne qu'il faut préserver les corridors biologiques, cœurs de biodiversité.

Monsieur CAU insiste sur le fait qu'il existe une alternative au projet de contournement : sur le terrain, tout le monde (soit les habitants, les associations, les élus, les commerçants de Bauvin de Provin) est opposé à ce contournement d'autant plus que l'alternative consiste, au sortir d'Annoeullin, de « repiquer sur les voies qui sont au sud », ce qui coûterait de surcroît beaucoup moins cher.

Cette alternative permet d'optimiser ce qui existe déjà en modes de transports (train, route...).

Le corridor pourrait être ainsi préservé en économisant des parcelles agricoles, l'eau et la biodiversité, le cadre de vie des habitants, le budget public.

Monsieur CAU espère ainsi convaincre le Conseil d'Administration de ne pas voter favorablement à la délibération présentée. Il indique que Monsieur FLAJOLET, pour en avoir discuté avec lui, partage sa position.

Il prône le choix pour la solution d'alternative et précise que toutes les parties prenantes du CODERST sont arrivés avec un avis négatif et finalement le CODERST a donné un avis positif (ce qui s'est accéléré juste avant les élections cantonales).

Monsieur CAU indique qu'il est important pour le Conseil d'Administration de mettre en cohérence « ses paroles et ses actes ».

→ **Monsieur le Président** propose de reporter le dossier qui semble devoir être réexaminé par l'Agence avec le Conseil Général du Nord.

Il remarque que la décision d'utilité publique date de 2008, ce qui est un peu ancien.

→ **Monsieur BEAUCHAMP** précise que si le Conseil Général du Nord a pris la décision de réaliser un contournement routier car il y a une demande locale.

Il reconnaît la nécessité d'approfondir le dossier même s'il rappelle la déclaration d'utilité publique réputée favorable.

Monsieur BEAUCHAMP souhaite que le dossier présente l'ensemble des éléments nécessaires à la prise de décision du Conseil d'Administration.

Il explique être favorable à ce que l'un des techniciens ou un élu du Département du Nord ayant en charge les travaux routiers vienne expliquer la situation et les raisons du projet et la demande d'achat des terrains de l'Agence.



→ **Monsieur le Président** explique que le dossier pourrait être à nouveau présenté sous ces conditions à la prochaine séance du Conseil d'Administration du 22 juin 2012.

→ **Monsieur BARAS** informe que dans le cadre de l'instruction Loi sur l'Eau, la Fédération de Pêche a émis dès le départ un avis très défavorable sur ce dossier pour la non prise en compte des milieux aquatiques et des cours d'eau.

Les éléments de réponses obtenues ont permis à la Fédération de Pêche d'émettre un avis réservé sur la globalité du dossier qui ne prenait pas en compte les éléments signalés par Monsieur CAU.

Monsieur DELABIE fait remarquer que l'Agence assure une maîtrise foncière pour préserver des secteurs à enjeux. Il faudrait éventuellement se poser la question de pouvoir doter l'Agence d'une protection pérenne des biens qu'elle achète.

Il explique que la loi Grenelle permet éventuellement d'envisager cette protection.

Monsieur DEFLESSELLE fait remarquer que le dossier d'acquisition d'une ancienne cressonnière à Bremes-les-Andres était basé sur un achat à 2 € le mètre carré. Les parcelles mises en vente au Conseil Général du Nord sont à 0,45 € du mètre carré.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que l'Agence suit systématiquement l'avis de France Domaines qui évalue les terres.

Monsieur DEMAREST explique que la profession agricole est en phase avec la position de Monsieur CAU sur le dossier présenté.

Monsieur le Président confirme sa proposition de reporter le dossier au prochain Conseil d'Administration du 22 juin 2012 sachant que des contacts vont être pris avec le Conseil Général pour apporter tous les éléments nécessaires à la prise de décision ultérieure.

Il confirme qu'un responsable du Conseil Général pourra venir présenter le dossier et ses arguments.

L'Agence pourra elle-même s'exprimer étant donné son rôle de préservation des zones humides et de la biodiversité.

Une nécessité d'échanges, d'informations, d'explications entre chaque acteur du dossier est utile avant que le Conseil d'Administration ne se prononce.

Par décision unanime du Conseil d'Administration,

La délibération et le dossier « VENTES DE PARCELLES AU CONSEIL GENERAL DU NORD : CONTOURNEMENT ROUTIER D'ANNOEULLIN ET DE PROVIN » sont reportés à la prochaine séance du Conseil d'Administration du 22 juin 2012.

8.4 - MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION AGENCE DE L' EAU / SAFER FLANDRES-ARTOIS

En référence au point 8.4 présenté dans le dossier de séance, **Monsieur Francis PRUVOT** présente aux membres du Conseil d'Administration le point présenté pour décision relatif à la mise en œuvre de la convention entre l'Agence et la SAFER Flandres-Artois.

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration sur ce dossier.

Aucune remarque.

La délibération « MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION AGENCE / SAFER FLANDRES-ARTOIS » n°12-A-011 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 mars 2012.

POINTS D'INFORMATION :

9 - PROJET D'ACCORD-CADRE RELATIF AUX ACTIONS DES STRUCTURES ASSOCIATIVES AGREES DE LA PECHE DE LOISIR EN EAU DOUCE POUR LA RESTAURATION ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

En référence au point 9 présenté dans le dossier de séance et transmis par envoi complémentaire, **Monsieur THIBAUT** présente aux membres du Conseil d'Administration le point sur le projet d'accord-cadre relatif aux actions des structures associatives agréées de la pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques.

Il explique qu'il était envisagé initialement de présenter ce point pour décision. Finalement, il est présenté pour information. En effet, le projet de convention doit être signé entre la fédération nationale de la pêche et le Premier Ministre. Il n'y a donc plus lieu de donner mandat au Directeur Général de l'Agence pour signer cette convention.

Il précise que les conventions de mandats ultérieures seront présentées en instances de l'Agence.

Monsieur BARAS explique que la Fédération de la Pêche du Nord soutient le projet d'accord cadre national.

Il évoque l'alinéa 1.4. du projet d'accord cadre : *« Cet accord cadre a pour objectif de renforcer les partenariats existants entre les structures associatives agréées de la pêche de loisir et les agences de l'eau en identifiant les objectifs et les actions éligibles à ce partenariat, la FNPF assurant leur coordination au plan national ».*

Il rappelle que depuis le IXème programme d'intervention de l'Agence, les fédérations de pêche du bassin ont signé une convention cadre avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil Régional pour mener des actions de sensibilisation des maîtres d'ouvrages pour l'attente du bon état écologique des masses d'eau dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau.

La Fédération de Pêche a initialement émis des vœux au niveau national pour les conventions



existantes soient maintenues, ce qui est précisé dans le texte de l'accord cadre national.

Elle souhaite également que les conventions actuelles puissent être renouvelées au bénéfice des fédérations de pêche du bassin.

Monsieur BARAS explique formuler le vœu également que l'accord cadre ne coupe pas le lien avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie avec qui une collaboration constructive existe.

Monsieur le Président note qu'aucune remarque n'est exprimée sur les objectifs à atteindre de l'accord cadre.

Il demande si d'autres remarques sont à exprimer sur ce point d'information.

Aucune remarque.

10 - NOTE D'INFORMATION SUR LA SAFER FLANDRES-ARTOIS

A la demande de Monsieur le Président,

ce point d'information, détaillé dans le dossier de séance, ne fait pas l'objet d'une présentation particulière.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de se référer à leur point du dossier en précisant que s'ils ont des questions à formuler, ils pourront le faire lors du prochain Conseil d'Administration du 22 juin 2012.

11 - PROJET DE CONVENTION DE SERVICE MUTUALISE – REDEVANCE POLLUTION DES ELEVAGES

A la demande de Monsieur le Président,

ce point d'information, détaillé dans le dossier de séance, ne fait pas l'objet d'une présentation particulière.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de se référer à leur point du dossier en précisant que s'ils ont des questions à formuler, ils pourront le faire lors du prochain Conseil d'Administration du 22 juin 2012.



12 - COMPTE RENDU DE LA CPEA : MODE DE FINANCEMENT DES MAE 2012

A la demande de Monsieur le Président,

ce point d'information, détaillé dans le dossier de séance, ne fait pas l'objet d'une présentation particulière.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de se référer à leur point du dossier en précisant que s'ils ont des questions à formuler, ils pourront le faire lors du prochain Conseil d'Administration du 22 juin 2012.

13 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ET RELEVÉ DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

A la demande de Monsieur le Président,

ce point d'information, détaillé dans le dossier de séance, ne fait pas l'objet d'une présentation particulière.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de se référer à leur point du dossier en précisant que s'ils ont des questions à formuler, ils pourront le faire lors du prochain Conseil d'Administration du 22 juin 2012.

14 - LE PRIX DES SERVICES DE L'EAU DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE RESULTATS DE L'ENQUETE 2011

En référence au point 14 présenté dans le dossier de séance, **Monsieur THIBAUT** présente aux membres du Conseil d'Administration la brochure relative aux résultats de l'enquête 2011 du prix des services de l'eau du bassin Artois-Picardie.

Il précise les éléments importants à retenir :

- le prix des services de l'eau du bassin Artois-Picardie est en moyenne de 4,12 € TTC / m³, pour une consommation annuelle de 120 m³,
- l'eau est gratuite, ce sont les services qui sont payants,
- l'assainissement est le service qui coûte le plus cher dans le prix de l'eau étant donné les efforts entrepris dans ce domaine, il représente 44% du prix,
- la distribution de l'eau potable représente 36%,
- les redevances de l'Agence de l'Eau 15%,
- les taxes VNF et FNDAE 0,04%,
- la TVA 5,5%.



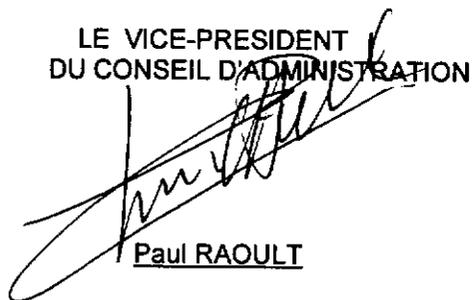
Monsieur THIBAULT indique qu'un premier examen rapide pourrait laisser penser que le prix de l'eau dans le bassin Artois-Picardie est le plus cher des différents bassins français. Cependant, cette approche doit être relativisée car les habitants de la région consomment nettement moins d'eau que dans le reste du pays. C'est donc la facture d'eau annuelle qui importe plus que le seul prix au m3.

Il ajoute qu'il faut distinguer ce qui est le prix de l'eau en moyenne et le prix ressenti de l'eau (facture moyenne par taille de ménage en fonction de la consommation réelle).

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à consulter la brochure très détaillée et explicative.

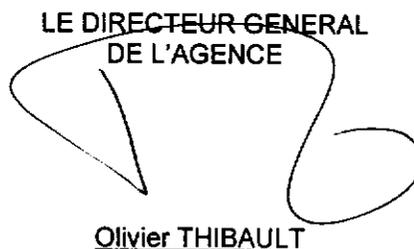
Monsieur le Président clôt la séance à 12 h 40 et donne rendez-vous aux membres du Conseil d'Administration à la prochaine séance du 22 juin 2012.

LE VICE-PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE



Olivier THIBAULT

**DELIBERATION N° 12-A-012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE
L'EAU ARTOIS-PICARDIE**

TITRE : POLLUTIONS DIFFUSES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu les Règlements Intérieurs du Comité de Bassin Artois-Picardie et du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 11-A-007 du Conseil d'Administration du 25 mars 2011 relative aux pollutions diffuses,
 - Vu le rapport présenté au point n 4.2 (2) de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 25 Mai 2012,
 - Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n°2.5.3.2 de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 22 Juin 2012,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

3 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	156 773,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	156 773,00 €

Article 2 :

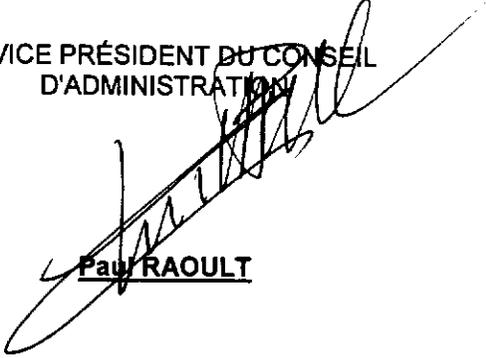
Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.



Article 3 :

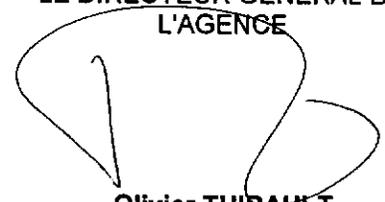
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9182.

LE VICE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, overlapping the text above and below it.

Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, overlapping the text above and below it.

Olivier THIBAUT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 12-A-012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-
PICARDIE**

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations			Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation		Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
13891.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER	PROGRAMME D'ACTIIONS AGRICOLES DE L'OPERATION DE RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU NORD AUDOMAROIS	Pas-de-Calais		84 800	84 800	HT	S	70	59 360	
14290.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	MISE EN OEUVRE D'ACTIIONS AGRICOLES DANS L'ORQUE DES CHAMPS CAPTANTS DU SUD DE LILLE	Nord		36 084	29 162	HT	S	70	20 413	
14358.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	PROGRAMME EN FAVEUR DU MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE EN PLAINE MARITIME PICARDE	Plaine maritime picarde		220 000	220 000	HT	S	35	77 000	
TOTAL					340 884,00	333 962,00				156 773,00	

* S : Subvention



**DELIBERATION N° 12-A-013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE
L'EAU ARTOIS-PICARDIE**

TITRE : GESTION DES CRUES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu les Règlements Intérieurs du Comité de Bassin Artois-Picardie et du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 10-A-027 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2010 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
 - Vu le rapport présenté au point n 6.4 (2) de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 25 Mai 2012,
 - Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n°2.7.3.2 de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 22 Juin 2012,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	604 000,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	604 000,00 €

Article 2 :

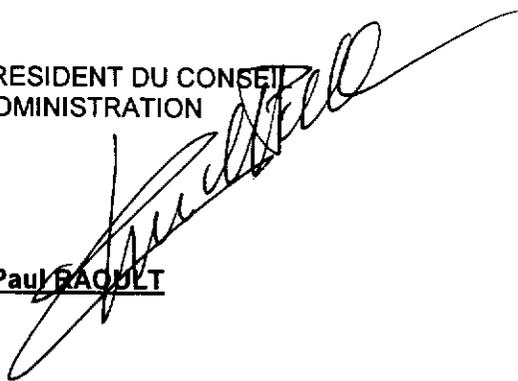
Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.



Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9244.

LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION


Paul BACULT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAUT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 12-A-013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-
PICARDIE

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			Garantie financière
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	
14253 00	INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE 59 62 DES WATERINGUES	Réhabilitation des ouvrages d'évacuation des crues.	Bassin versant du Delta de l'Aa.	1 210 000	1 210 000	F	S	40	484 000	
14255 00	INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE 59 62 DES WATERINGUES	Travaux de création d'une station de pompage dite de "la voie express" à Dunkerque	Bassin versant du Delta de l'Aa.	400 000	400 000	F	S	30	120 000	
	TOTAL			1 610 000,00	1 610 000,00				604 000,00	

* S : Subvention



OT

DELIBERATION N° 12-A-014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE
L'EAU ARTOIS-PICARDIE

TITRE : ACTION INTERNATIONALE - LOI OUDIN-SANTINI

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu les Règlements Intérieurs du Comité de Bassin Artois-Picardie et du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 10-A-029 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2010 relative à l'action internationale dans le cadre de la coopération institutionnelle et de la coopération décentralisée,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 25 mai 2012,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 3 de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 22 juin 2012,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

13 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	313 168,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	313 168,00 €

Article 2 :

Pour le dossier 14433 (Amiens) délégation est donnée au Directeur Général pour attribuer pour cette même opération en 2013 une participation financière pour un montant annuel identique.

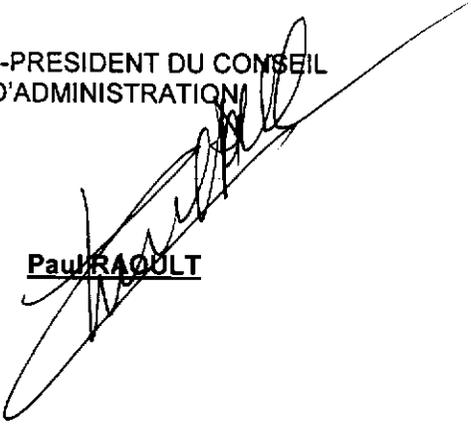
Article 3 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 4 :

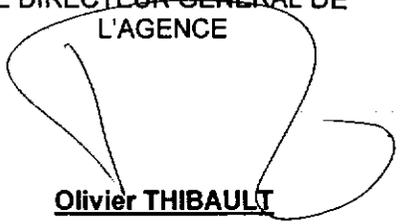
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9330.

LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBault

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 12-A-014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-
PICARDIE

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			Garantie financière
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	
14426.00	ASSOCIATION RESEAU EXPERT ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT	MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT DANS LA VILLE DE BULGAN	Mongolie	122 000	122 000	TTC	SF	F	50 000	
14427.00	ASSOCIATION KABE BENIN	ACCES A L'EAU POTABLE DANS LES VILLAGES DE KANE ET GUENE	Bénin	53 958	53 958	TTC	S	50	26 979	
14428.00	ASSOCIATION HARNES - COMMUNE DE MEGUET	POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU A MEGUET ET KABOUDA, MISE EN PLACE DE LATRINES	Burkina Faso	140 000	140 000	TTC	SF	F	50 000	
14429.00	LOOS N° GOURMA	MISE EN PLACE DE FORAGES ET DE LATRINES DANS LES VILLAGES DE KANTCHARI ET KAMBARDENI	Burkina Faso	29 793	29 793	TTC	SF	F	14 000	
14430.00	LE PARTENARIAT	ACCES A L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU SCOLAIRE DANS LA REGION DE SAINT LOUIS ET MATAM	Sénégal	117 505	117 505	TTC	SF	F	50 000	
14432.00	BLUEENERGY FRANCE	ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT	Nicaragua	97 138	97 138	TTC	SF	F	46 189	
14433.00	AMIENS	APPUJ TECHNIQUE A LA MISE EN OEUVRE D'UN SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT A SANTA CATARINA	Cap Vert	100 000	100 000	HT	S	50	50 000	



OT

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)		Participation financière (€)			Garantie financière	
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal		
14441.00	SKOLIDARITE	APPEL A PETITS PROJETS - PROJET DE CONSTRUCTION DE LATRINES SCOLAIRES A CIRIRI	République Démocratique du Congo	11 700	11 700	TTC	SF	F	3 500	
14442.00	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	RÉHABILITATION DE 5 PUITTS DANS LA RÉGION DE DOSSO	Niger	33 715	33 715	TTC	SF	F	10 000	
14443.00	LA GOUTTE D'EAU	APPEL À PETITS PROJETS - ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT ET SENSIBILISATION A L'HYGIENE À TAMATAVE	Madagascar	25 634	25 634	TTC	SF	F	3 500	
14444.00	LA GOUTTE D'EAU	APPEL A PETITS PROJETS - ACCÈS À L'EAU DANS LA COMMUNE DE ZÉ	Bénin	22 425	22 425	TTC	SF	F	2 500	
14445.00	LA GOUTTE D'EAU	APPEL À PETITS PROJETS - ACCÈS À L'EAU À BAFUSSAM	Cameroun	22 580	22 580	TTC	SF	F	5 000	
14447.00	ECOLE CENTRALE DE LILLE	RÉALISATION DE DIAGNOSTICS DES BESOINS EN EAU ET ASSAINISSEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ RURALE VELINGARA	Sénégal	11 700	11 700	TTC	SF	F	1 500	
TOTAL				788 148,00	788 148,00				313 168,00	

* SF : Subvention forfaitaire
S : Subvention

DELIBERATION N° 12-A-015 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE
L'EAU ARTOIS-PICARDIE

TITRE : REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA MAIRIE D'ABBEVILLE POUR LE PROJET
" REGARDS CROISES "

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu les Règlements Intérieurs du Comité de Bassin Artois-Picardie et du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Intervention 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 10-A-029 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2010 relative à l'action internationale dans le cadre de la coopération institutionnelle et de la coopération décentralisée,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 25 mai 2012 et l'avis défavorable de la CPAIDD sur le dossier de la mairie d'Abbeville,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 3 de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 22 juin 2012,

Considérant que le projet « Regards croisés sur l'Environnement », indépendamment de sa qualité pédagogique, ne permet pas de contribuer, même de manière indirecte, aux objectifs d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays en voie de développement,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

La demande de participation financière de la Mairie d'Abbeville pour l'opération rappelée ci-dessus n'est pas prise en charge par l'Agence.

LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION


Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAUT